

# DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

PROJET « APPUI AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LA  
ZONE KINDIA-MAMOU » (DAKMA)

GUINEE

CODE DGD : NN 3017783

CODE NAVISION : GIN 16 004 11



LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Contexte, Orientations stratégiques, thèmes transversaux et analyse des parties prenantes</b>	<b>8</b>
1.1	Contexte sectoriel	8
1.2	Thèmes transversaux	15
1.3	Orientations stratégiques	19
1.4	Bénéficiaires de l'intervention	24
<b>2</b>	<b>Objectif général, objectif spécifique, résultats, indicateurs de suivi et planification opérationnelle</b>	<b>25</b>
2.1	Objectif général	25
2.2	Objectif spécifique	25
2.3	Résultats attendus	25
2.4	Activités à mettre en œuvre	26
2.5	Indicateurs et sources de vérification	32
2.6	Acteurs intervenant dans la mise en œuvre	32
<b>3</b>	<b>Ressources</b>	<b>34</b>
3.1	Ressources financières	34
3.2	Ressources humaines	36
3.3	Ressources matérielles	38
<b>4</b>	<b>Modalités d'exécution</b>	<b>40</b>
4.1	Contexte programmatique	40
4.2	Cadre légal et responsabilités administratives	40
4.3	Cycle de vie de l'intervention	40
4.4	Structures de pilotage, monitoring et mise en œuvre	42
4.5	Gestion opérationnelle du projet	45
4.6	Adaptation du DTF	55
<b>5</b>	<b>Analyse des risques</b>	<b>57</b>
5.1	Risques liés à la mise en œuvre	57
5.2	Risques liés à la gestion	58
5.3	Risques liés à l'efficacité	58
5.4	Risques liés à la durabilité	59
5.5	Risques fiduciaires	59
<b>6</b>	<b>Annexes</b>	<b>60</b>
6.1	Cadre logique	60
6.2	Calendrier d'exécution	64
6.3	TDR de l'équipe technique du projet	65
6.4	Sites et/ou investissements jugés pertinents	70
6.5	Tableau des rôles des différents acteurs des filières	73
6.6	Organigramme CTB-Guinée	77

## Abréviations

ACF	Action Contre la Faim
AFD	Agence Française de Développement
AFDI	Agriculteurs Français et Développement International (ONG française)
AG	Assemblée Générale
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AGUIDEP	Association guinéenne pour le développement de l'entreprise privée
AHA	Aménagement Hydro-Agricole
AMBABEL	Ambassade de Belgique
ANASA	Agence Nationale de Statistique Agricole et de la Sécurité Alimentaire
ANPROCA	Agence Nationale de la Promotion Rurale et le Conseil Agricole
APD	Avant-Projet Détaillé
APEK	Association pour la Promotion Economique de Kindia
APS	Avant-Projet Sommaire
ASBL	Association Sans But Lucratif
ASF	Association de Services Financiers (IMF)
ATC	Assistance Technique et Coopération
ATN	Assistance Technique (National)
BAD	Banque Africaine de Développement
BG	Basse-Guinée
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BSD - Minagri	Bureau Stratégique de Développement du ministère de l'Agriculture
BTGR	Bureau Technique de Génie Rural
CA	Conseil d'Administration
CA-G44	Coopération Atlantique – Guinée 44
CAP	Centre Agricole Préfectorale
CSub	Convention de subsides
CE	Commission Européenne
CEF	Conseil à l'Exploitation Familiale
CMO	Convention de Mise en Œuvre (Etat Belge/CTB)
CNA	Chambre Nationale d'Agriculture
CNOP-G	Confédération Nationale des OP en Guinée
COM	Comité régional d'Orientation et de Monitoring
COPFL	Coopérative de Producteurs de Fruits et Légumes
CP	Comité de Pilotage

CPH	Centre de Promotion Horticole de Dounkimagna
CR	Commune Rurale
CRADER-K	Concertation Régionale des Acteurs de Développement Rural de Kindia
CRAF	Centre de Recherche Agronomique de Foulaya
CRG	Crédit Rural de Guinée
CS	Convention Spécifique
CSC	Cahier Spécial des Charges
CTB	Coopération Technique Belge (Agence Belge de Développement)
CU	Commune Urbaine
DAKMA	Projet de Développement Agricole dans la zone de Kindia/Mamou (CTB)
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNGR	Direction Nationale de Génie Rural
DPA	Direction Préfectorale de l'Agriculture
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DTF	Dossier Technique et Financier
ECT	Expert en Coopération Technique (International)
EF	Evaluation Finale
EMP	Évaluation Mi - Parcours
EUR	Euro
FAO	Food and Agriculture Organisation (UN)
FED	Fonds Européen de Développement
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds International de Développement Agricole (FIDA/IFAD)
FIPA	Fédération Internationale des Producteurs Agricoles
FOP-BG	Fédération des Organisations Paysannes de la Basse-Guinée
FPPD	Fédération des Paysans du Fouta Djallon
GF	Guinée Forestière
GIN	Guinée
GNF	Franc guinéen
HA	Hectare
HG	Haute Guinée
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
HQ	Headquarters
ICT	Information and Communication Technology
IFAC	Institut des Fruits et Agrumes Coloniaux
IMF	Institut de Microfinance

IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
LPDA (1&2)	Lettres de Politique de Développement de l'Agriculture
LPDE	Lettres de Politique de Développement de l'Elevage
M&E	Monitoring et évaluation
MG	Moyenne Guinée
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINPLANCOOP	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
MONOP	Monitoring Opérationnel
MP	Marché Public
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PAPP	Plan d'Actions Prioritaires Post-Ebola
PNAAFA	Programme National d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles (FIDA)
PNIASA	Plan National d'Investissement Agricole - Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNRH	Plan National de Relance de l'Horticulture en République de Guinée
PO	Programme Officer
PRSP	Poverty Reduction Strategy Paper
PTF	Partenaire Technique et Financier
PV	Procès-Verbal
RADHORT	Réseau Africain de Développement de l'Horticulture
RAFI	Responsable Administratif et Financier International
RCBEE	Programme de Renforcement des Capacités par le biais des Bourses, Etudes et Expertise (CTB)
RGTA-DI	Réseau Guinéen pour la Traction animale et le Développement Intégré
RR	Représentant Résidant
SA-BG	Projet Sécurité Alimentaire Basse-Guinée
SARA	Structure d'Appui aux Réseaux d'Agriculteurs/Agricultrices
SP	Sous-Préfecture
ST	Services Techniques (Minagri)
T	Tonne
TdR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
UGAS	Union des Groupements Agricoles de Soubalako
UGP	Unité de Gestion de Projet

## RÉSUMÉ

Le projet d'Appui au développement agricole dans la zone de Kindia-Mamou (DAKMA) est de « mettre en œuvre, dans cette zone, des actions de court et moyen terme à même de renforcer l'efficacité des filières riz, maraîchage et fruits ».

Compte tenu des impératifs de cette phase de démarrage dans le secteur agricole (rapidité de mise en œuvre, visibilité des actions et articulation possible de celles-ci avec le programme structurel à venir), le projet va intervenir prioritairement dans des sites présentant de bonnes potentialités agricoles et un niveau d'organisation des organisations paysannes capables de les mettre en valeur et de les gérer dans la durée. Tous les sites identifiés, situés dans les trois préfectures de Kindia, Mamou et Dalaba, vont faire l'objet d'investissements structurants qui peuvent jouer un effet de levier pour le développement des filières : sur l'amont en particulier via des aménagements hydro-agricoles (AHA) et sur l'aval pour tout ce qui concerne les opérations post-récolte et l'accès aux marchés (avec une dimension de désenclavement via la réhabilitation de pistes rurales et d'ouvrages de franchissement).

### Objectif général

Les conditions socio-économiques des populations rurales des régions de Kindia et de Mamou sont améliorées à travers l'appui au développement agricole.

### Objectif spécifique

Les productions rizicoles et horticoles des régions de Kindia et Mamou sont améliorées et mieux valorisées selon une approche chaîne de valeur tenant compte des besoins différenciés des hommes, des femmes et des jeunes

### Résultats attendus

- |            |   |
|------------|---|
| Résultat 1 | <b>Des investissements sur des sites à haut potentiel sont réalisés en amont et en aval des filières retenues</b>                     |
| Résultat 2 | <b>Les capacités des acteurs actifs aux différents maillons des filières retenues sont renforcées</b>                                 |
| Résultat 3 | <b>Le dialogue sectoriel régional (Kindia-Mamou) est consolidé et contribue à la concertation entre acteurs des filières retenues</b> |

Ce projet s'inscrit dans les priorités de la Note Stratégique du Ministre belge de la coopération au développement et tient compte également des orientations de l'Etat guinéen telles que définies dans les documents stratégiques suivants :

- **Le PRSP (Poverty Reduction Strategy Paper) de la Guinée (2013-2015) ;**
- **Le Plan National d'Investissement agricole-sécurité alimentaire (PNIASA) 2013-2017, en particulier au niveau des axes 1 et 2 ;**
- **La Stratégie de Relance et de Résilience Socio-Economique post-Ebola (2015-2017) et son Plan d'Actions Prioritaires Post-Ebola (PAPP), en particulier pour le secteur agricole.**

La responsabilité de la mise en œuvre sera confiée à une unité de gestion de projet (UGP) basée à Kindia. Elle assurera l'atteinte des résultats attendus ainsi qu'un appui en expertise aux différents partenaires du projet.

## FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

Titre de l'intervention	<b>Appui au développement agricole dans la zone de Kindia-Mamou - DAKMA</b>
Numéro de l'intervention	NN xxx
Code Navision CTB	GIN 1600411
Institution(s) Partenaires	Ministère de l'Agriculture – Directions régionales de l'Agriculture de Kindia et Mamou
Durée de la Convention Spécifique	48 mois
Durée de l'intervention	36 mois
Date estimée de démarrage	2016
Contribution du Pays partenaire	Mise à disposition des locaux du projet (36.000€)
Contribution belge	5.000.000 EUR
Secteur (codes CAD)	31120 Développement agricole
Brève description de l'intervention	Le projet vise l'amélioration et une meilleure valorisation des productions rizicole et horticoles à travers la réalisation des investissements structurants (ouvrages, équipements) sur des sites à haut potentiel agricole et la consolidation des dispositifs de renforcement des capacités et de concertation des principaux acteurs de filières.
Objectif Global	Les conditions socio-économiques des populations rurales des régions de Kindia et de Mamou sont améliorées à travers l'appui au développement agricole
Objectif Spécifique	Les productions rizicoles et horticoles des régions de Kindia et Mamou sont améliorées et mieux valorisées selon une approche chaîne de valeur tenant compte des besoins différenciés des hommes, des femmes et des jeunes
Résultats	R1. Des investissements sur des sites à haut potentiel sont réalisés en amont et en aval des filières retenues  R2. Les capacités des acteurs actifs aux différents maillons des filières retenues sont renforcées  R3. Le dialogue sectoriel régional (Kindia-Mamou) est consolidé et contribue à la concertation entre acteurs des filières retenues
Ciblage de l'intervention	-Localisation: Préfectures de Kindia, Mamou et Dalaba -Groupes cibles : Producteurs familiaux horticoles et de riz et leurs organisations, petites entreprises agricoles, autorités agricoles et leurs services techniques

# 1 CONTEXTE, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, THÈMES TRANSVERSAUX ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

## 1.1 Contexte sectoriel

### 1.1.1 L'agriculture en Guinée

Les potentialités sylvo-agricoles (6,2 millions ha de superficie arable) et le potentiel hydro-agricole (180.000 ha de plaines et bas-fonds) en Guinée sont énormes avec d'importantes capacités d'extension en terres agricoles cultivées.

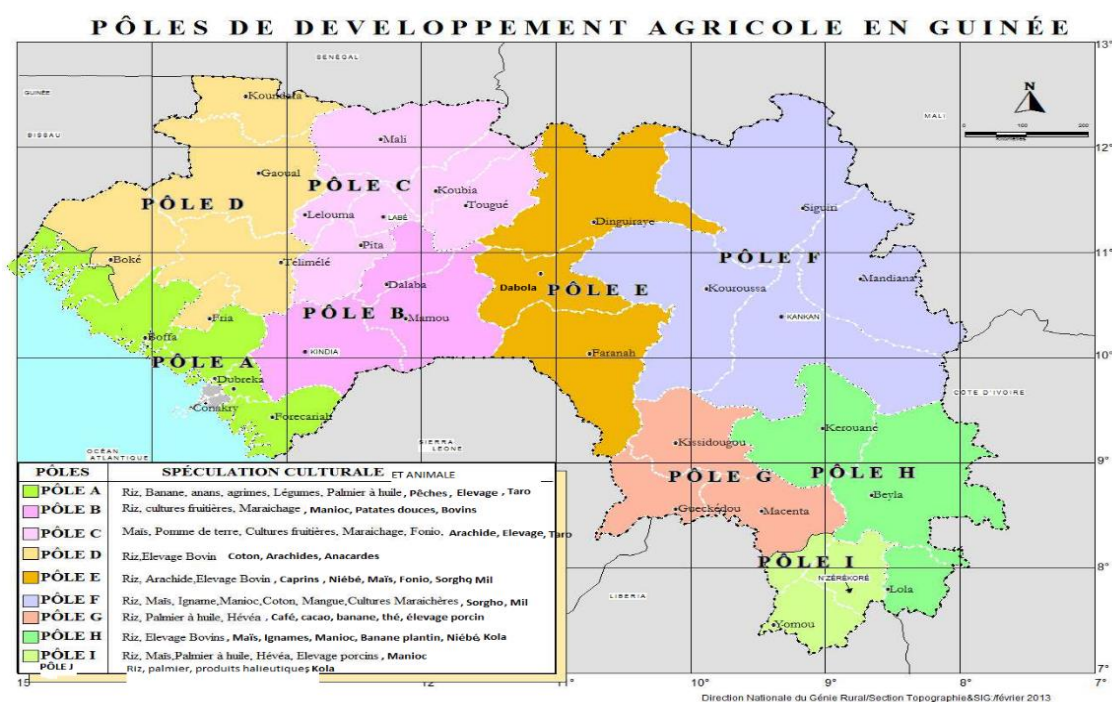
L'agriculture est basée sur de petites exploitations de type familial à caractère extensif et de taille très modeste. Elle est relativement peu performante et les équipements et matériaux utilisés sont rudimentaires. L'accès aux intrants agricoles modernes (semences saines, engrais et pesticides), aux technologies, aux infrastructures et aux financements est plutôt faible. La population rurale représente 63% de la population Guinéenne (2015), mais plus de 70% d'entre elles sont des aides agricoles qui ne contrôlent aucune ressource découlant du secteur.

### 1.1.2 Principaux textes d'orientation de niveau national

- **Plan National d'Investissement agricole - sécurité alimentaire (PNIASA) 2013-2017** : couvre tous les sous-secteurs de l'agriculture au sens large : les productions végétales, animales, halieutiques et l'environnement. Le PNIASA répartit les composantes et sous-composantes des six programmes prioritaires entre les objectifs stratégiques suivants : (i) **développer durablement la riziculture en améliorant la maîtrise de l'eau**, (ii) **diversifier les productions vivrières autre que le riz**, (iii) promouvoir les exportations agricoles et l'agrobusiness, (iv) améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables, (v) améliorer la qualité des services agricoles (recherche, conseil agricole, contrôle, réglementation, politique) et renforcer les capacités des différents acteurs, (vi) assurer un pilotage et une coordination efficace de la mise en œuvre du PNIASA. A chacun des objectifs stratégiques, correspond un programme décliné en sous programmes et composantes.

Les programmes de riz (1), cultures vivrières qui inclut l'horticulture (2) et, comme programme transversal, l'amélioration de la qualité des services agricoles (5) intéressent particulièrement le projet DAKMA.

Signalons également dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASA l'annonce, lors du lancement de la campagne agricole 2015-2016, **des Pôles de développement agricole** appelés à renforcer la stratégie nationale. La zone du projet fait partie dans ce cadre du Pôle B :





- **Plan National de relance de l'Horticulture en République de Guinée (PNRH)**, élaboré en 2015 avec l'appui de la FAO et s'inscrivant dans le PNIASA et le Plan national de développement de l'agriculture (PNDA) version 2015. La mise en œuvre de ce plan s'appuie sur 5 axes thématiques :
  - Faciliter l'accès à la terre et à l'eau pour l'irrigation ;
  - Assurer la professionnalisation des producteurs ;
  - Rendre les intervenants opérationnel à différents créneaux de la filière horticoles ;
  - Eviter les pertes après récoltes et favoriser la recherche de débouchés ;
  - Maintenir l'engagement politique et créer un contexte institutionnel au niveaux central et décentralisé pour le pilotage de la relance de l'horticulture.
- **Politique Nationale de Développement de l'Agriculture vision 2015** qui fait suite aux Lettres de Politique de Développement de l'Agriculture (LPDA 1 et LPDA 2) et à la Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE). La nouvelle stratégie de l'agriculture guinéenne vise principalement l'accroissement de la production agricole et la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.
- **Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture** : Le riz est l'aliment de base de la population et la principale spéculation agricole en Guinée. Cette stratégie est principalement axée sur un accroissement de près de 60% des superficies sous gestion durable et de plus de 40% des rendements. Elle envisage une progression ultime de plus de 125% de la production rizicole à l'horizon 2022, par rapport à 2010.

#### **1.1.2.1 Référence au niveau régional : le Plan quinquennal de développement agricole de la préfecture de Kindia**

Ce Plan constitue une déclinaison, à l'échelon préfectoral du PNIASA dont il reprend les principales composantes, à l'exception de la composante 4 consacré à la « Gestion durable des ressources naturelles ». Les actions prévues sur Kindia sont en phase avec les orientations de ce Plan en particulier

- sur la filière rizicole : aménagement des domaines et amélioration des opérations de décorticage
- sur la production fruitière (bananes et ananas) : amélioration du matériel végétal (rejets) et meilleure maîtrise de l'eau

La filière maraîchère qui fait pourtant partie de l'axe 2 « Diversification » du PNIASA ne figure toutefois pas dans les priorités retenues.

### **1.1.3 Les acteurs publics du secteur agricole au niveau central et régional**

#### **1.1.3.1 Le Ministère de l'Agriculture**

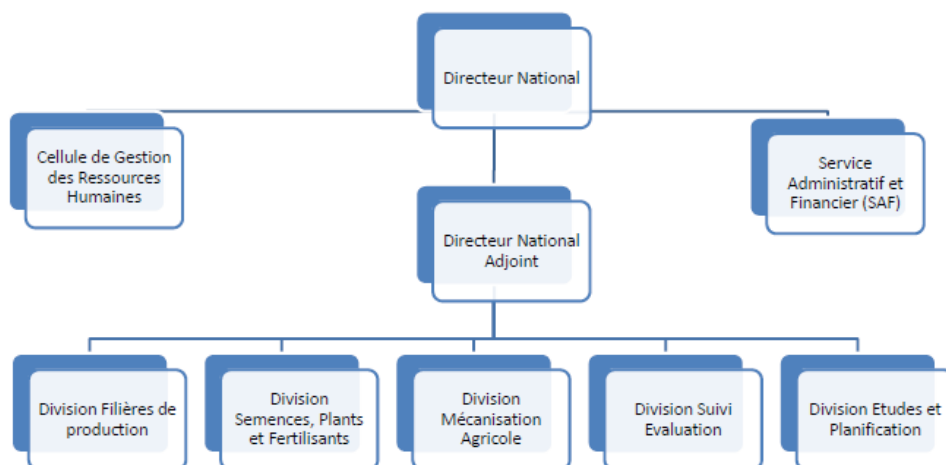
Le Ministère de l'Agriculture est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement, en matière de développement agricole. A ce titre, il apparait comme le chef de file dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire. Il collabore également, de façon étroite, à travers notamment le BSD avec les autres ministères sectoriels dans les domaines liés à la planification, la budgétisation, le suivi, la conformité aux mesures de sauvegarde et la gestion fiduciaire. C'est dans ce cadre :

- Qu'il pilote le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et aussi, la plupart des programmes du Plan ;
- Qu'il joue aussi un rôle central dans la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur Agricole en Guinée (PASAG) dont il assure la tutelle.

#### **1.1.3.2 La Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)**

Sous l'autorité du Ministre en charge de l'Agriculture, la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) a pour mission la conception, l'élaboration la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement agricole et d'en assurer le suivi. Elle est dirigée par un Directeur National nommé par Décret du Président de la République. Il dirige, anime, coordonne et contrôle l'ensemble des activités de la Direction. Il est assisté par un Directeur National Adjoint.

## ORGANIGRAMME

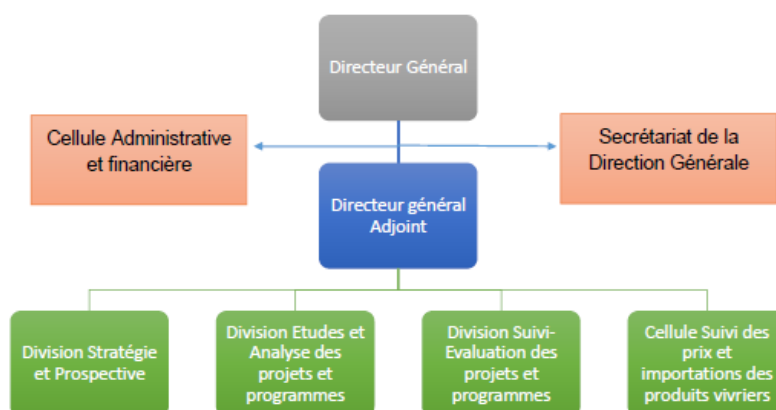


### 1.1.3.3 Le Bureau de Stratégie et Développement (BSD)

Suivant le Décret N° 044/PRG/SGG du 27 mars 2015 le BSD, placé sous l'autorité du Ministre, a pour mission d'assurer la coordination de l'ensemble des activités liées à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de développement du Ministère.

Les projets et programmes à soumettre au Bureau Central d'Etudes de projets (BECEP) doivent être conformes aux priorités du Plan National de Développement et de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Le BSD est dirigé par un Directeur Général nommé par Décret du Président de la République, dirige, anime, coordonne et contrôle l'ensemble des activités du service. Il est assisté d'un Directeur Général Adjoint nommé dans les mêmes conditions que le Directeur Général. Le BSD comprend des Services et des Cellules de niveau hiérarchique équivalent à celui d'une Division et d'une Section de l'Administration Centrale. Les BSD sont les points focaux du Ministère du Plan.

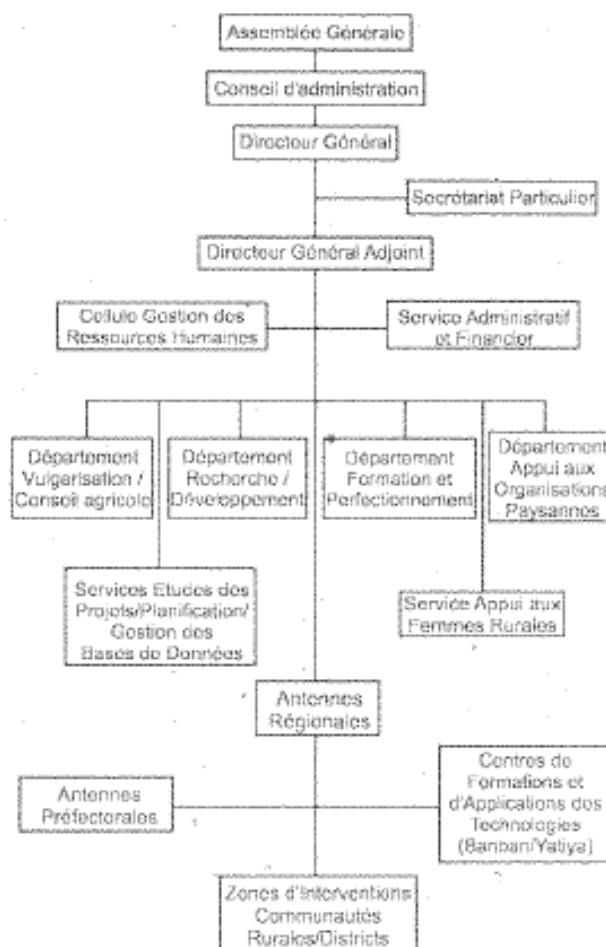
### Organigramme du Bureau de Stratégie et de Développement



### 1.1.3.4 L'ANPROCA

l'Agence Nationale de Promotion Rurale et du Conseil Agricole (ANPROCA) doté du statut d'établissement administratif autonome. L'agence a une couverture nationale, elle est représentée dans toutes les régions et préfectures de la Guinée. Elle compte au total 1135 agents dont 108 femmes. Environ 950 agents sont déployés sur le terrain. L'ANPROCA a pour principales mission d'élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer la politique guinéenne de conseil agricole et de promotion rurale. L'Agence compte en son sein quatre cellules : formation, conseil agricole, recherche développement et appui aux organisations paysannes.

## Organigramme de l'ANPROCA



### 1.1.3.5 La Chambre Nationale d'Agriculture (CNA)

La CNA de Guinée est un établissement public à caractère professionnel, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle constitue auprès des pouvoirs publics l'organe consultatif et représentatif des intérêts agricoles au niveau (inter)national, coordonne les actions et harmonise les politiques à caractère national émanant de ses démembrements au niveau régional/local.

Sur le plan opérationnel elle se charge essentiellement de la distribution des intrants agricoles subventionnés par l'Etat.

### 1.1.3.6 La Direction régionale de l'agriculture ( DRA)

La Direction Régionale de l'Agriculture est le démembrement technique du Ministère de l'Agriculture à l'échelle régionale qui a pour mission de coordonner ,animer, impulser et assurer le suivi de toutes les activités liées à la mise en œuvre au niveau régional de la politique nationale du Gouvernement dans le domaine de l'Agriculture.

### 1.1.3.7 La Direction préfectorale de l'agriculture, DPA (Kindia, Mamou et Dalaba)

Elle constitue le niveau opérationnel de la mise en œuvre de la politique agricole du Gouvernement au niveau préfectoral. Elle assume les quatre fonctions suivantes : orientation, suivi et coordination, réglementation et contrôle et appui technique

La DPA comprend également une Direction appuyée par quatre sections techniques et trois services rattachés

Effectifs (nbre d'agents)	DPA (total tous services)	ANPROCA (conseillers agricoles)	BTGR
Kindia	135	13	14 (13 ingénieurs + 1 aide)
Mamou	ND	20	ND
Dalaba	43	11	4

### **1.1.3.8 Chambres régionale/préfectorales d'agriculture**

Constituent les démembrements régionaux et préfectoraux de la CNA et s'occupent essentiellement de l'organisation de la distribution des intrants agricoles sur leurs territoires.

### **1.1.3.9 Instituts de recherche agronomiques**

#### **Centre Régional de Recherche Agronomique de la Guinée Maritime (CRAF)**

Créée en 1946, le Centre de Recherche Agronomique de Foulaya (CRAF) est une ancienne station de l'IRAG (Institut de Recherche Agronomique de la Guinée), initialement appelée Station centrale de l'Institut des Fruits et Agrumes Coloniaux (IFAC).

Le CRAF est le centre régional pour la Guinée Maritime et couvre les 8 préfectures de la région naturelle. Son mandat est la pratique des systèmes de production à base d'arboriculture fruitière.

#### **Centre semencier de Kilissi :**

Il a pour mission :

- La production, la collecte, le conditionnement, le traitement et la diffusion des semences de qualité afin de répondre aux besoins des paysans et des agriculteurs ;
- Assurer le relais indispensable entre la recherche à l'amont (fourniture de semences de base) et la vulgarisation à l'aval (diffusion).
- Fournir les semences de qualité et collaborer avec les partenaires.

Le centre semencier couvre une superficie de 3 ha.

#### **Centre de Promotion horticole de Dounkimagna (CPH)**

Il est un des maillons importants du Plan national de relance du secteur horticole élaboré avec l'appui de la FAO. Le CPH est dirigé par un Directeur nommé par le Ministre de L'agriculture, de l'Elevage et des Eaux et Forêts assisté par un personnel chargé essentiellement du tri variétal des cultures horticoles et fruitières, ainsi que de la production et du contrôle de la qualité des semences. Ce personnel organise en plus le tour d'eau sur les périmètres. Le CPH est aussi doté de magasins de stockage et de germination (2 magasins avec une capacité de stockage de 80 à 100 T), ainsi que d'un laboratoire de contrôle de la qualité des semences.

## **1.1.4 Les organisations paysannes au niveau national et régional**

Contrairement aux autres secteurs professionnels, le mouvement syndical dans le secteur agricole est assez bien organisé de la base au sommet (groupements, unions, fédérations). Cette organisation répond actuellement surtout à une logique territoriale, mais la structuration en fonction des filières gagne du terrain. De manière générale les OP sont reconnues officiellement, surtout à partir du niveau 'union'. Les fédérations constituent les instances par excellence pour l'exercice du plaidoyer. L'aspect de ces fédérations en Guinée est très divers actuellement tout comme la qualité de leurs services fournis aux membres.

### **1.1.4.1 Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOPG)**

La CNOPG constitue l'instance de représentation et le cadre de concertation des OP au niveau national. Elle entretient des liens forts avec le plus haut niveau de l'état ce qui leur permet d'influencer véritablement les politiques. Créée en 2000 elle compte aujourd'hui 15 fédérations (1 en BG, 4 en MG, 5 en HG et 5 en GF) avec 191 unions fédérées , 6 unions non fédérées (4 en HG et 2 en GF), plus de 18 000 groupements de base et plus de 520 000 producteurs membres.

La CNOPG est devenue un partenaire clé pour le gouvernement et d'autres partenaires de développement actifs dans le secteur agricole. Elle représente, coordonne, informe et mobilise ses membres, défend leurs intérêts et participe à la concertation sur les politiques agricoles.

Ses objectifs sont les suivants :

- Informer les OP membres des enjeux de politiques Nationales, sous-régionales et internationales ;
- Appuyer la structuration des OP membres au niveau national ;
- Renforcer les capacités économiques des OP en leur favorisant l'accès au fonds de roulement et/ou à crédit ;

- Créer les conditions favorables pour le développement socio-économique ;
- Créer les conditions favorables à la mise en marché des productions agricoles.

La CNOPG dispose en plus d'une cellule technique nationale de 4 cellules techniques régionales et des techniciens de zone dans les préfectures.

#### **1.1.4.2 Fédération des Organisations Paysannes de la Basse-Guinée (FOP-BG)**

La Fédération des Organisations Paysannes de la Basse Guinée (FOP-BG), créée en janvier 2001, est la faitière de 32.467 paysans, répartie en 1.341 groupements qui sont à leur tour regroupés en 73 unions et 14 coopératives. Près de 18.000 membres, ou environ 55%, sont des femmes. Dans la préfecture de Kindia, la FOP-BG encadre 16 unions et 4 coopératives.

La FOP-BG veut améliorer les conditions de vie des paysans de Basse Guinée et rendre attractif le métier de paysan pour les hommes, les femmes et les jeunes qui s'y emploient. La structure faitière des organisations paysannes (OP) de la Basse Guinée a pour missions de défendre les intérêts des OP et de leurs membres, de leur délivrer des services, de promouvoir le développement des filières agricoles, d'assurer la communication entre ses membres et avec ses partenaires, et enfin de rechercher une autonomisation financière. Elle couvre quatre filières: riz, maraîchage, arboriculture et saliculture.

Les champs d'expertise de la FOP-BG incluent:

- le renforcement organisationnel des unions, des coopératives et des groupements des producteurs agricoles ;
- l'accompagnement des membres dans la commercialisation des produits agricoles (dépôt-vente et participation aux foires) ;
- la défense des intérêts des producteurs agricoles en Basse Guinée et en Guinée en général ;
- la formation et les conseils agricoles ;
- la promotion des bonnes pratiques agricoles qui réduisent l'impact sur l'environnement.

La FOP-BG compte 28 salariés et 21 bénévoles, membres du conseil d'administration et des formateurs paysans, et organise annuellement un audit externe. Elle est membre fondatrice de la CNOPG et se trouve actuellement dans un processus de restructuration favorisant le développement des 4 filières principales de la Basse-Guinée (riz, maraîchage, arboriculture et saliculture).

#### **1.1.4.3 Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD)**

La Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD), créée en 1992, est une organisation de 34.335 paysans dont 66% de femmes, structurés autour de cinq filières : pommes de terre, oignons, tomates, maïs, et riz. La FPFD développe différents services dans un objectif d'augmenter le revenu de ces membres :

- approvisionnement en intrants agricoles ;
- appui à la commercialisation ;
- conseil agricole et conseil de gestion (formation technique, technico-économique, échanges paysans,...) ;
- alphabétisation;
- accompagnement de la vie associative ;
- défense des intérêts des membres ;
- aménagements hydro-agricoles;
- encouragement aux mutuelles de santé.

La FPFD est structurée en unions (65) et en groupements (1.213). Dans la préfecture de Dalaba, la FPFD compte 9 unions membres, regroupant 101 groupements représentant 2.077 producteurs dont 1.264 femmes. Dans la préfecture de Mamou il s'agit de 5 unions et une zone non formalisée, regroupant 53 groupements représentant 1.417 producteurs dont 620 femmes.

#### **1.1.4.4 Les unions et groupements**

En milieu rural en Basse Guinée tout comme en Moyenne Guinée, le groupement est la forme d'organisation de base la plus répandue. Leur dynamisme est très variable et dépend des dirigeants et personnes influentes et de la

présence des instances d'appui (ONG, projets) dans la localité. L'activité principale est la production agricole (entraide, champ communautaire...), mais également la transformation conjointe et la vente groupée des récoltes.

Les atouts des organisations à la base se situent non seulement au niveau de l'engagement et de la mobilisation qu'elles génèrent, mais aussi au niveau de la sensibilisation, des connaissances qu'elles recèlent et de la maîtrise qu'elles ont des techniques locales et ancestrales. Leurs faiblesses s'avèrent être le manque de vision à long terme, de capacités de gestion (peu de membres scolarisés ou alphabétisés) et de ressources (financières et matérielles) et un leadership très personnalisé (défis de gouvernance interne).

Les relations entretenues avec les unions (et les fédérations) dont elles sont membres, varient fortement d'un groupement à l'autre et vu le nombre restreint de membres qu'elles regroupent (entre 10 et 35 en moyenne), elles ne sont que rarement en relation directe avec des bailleurs ou des PTF en général. Par contre, ces relations prennent une forme indirecte par le biais de leur adhésion à une union, une fédération ou même via des ONG locales.

### Unions

Des unions (et petites fédérations) des organisations paysannes à la base réunissent en moyenne entre quelques centaines et quelques milliers de membres. Elles sont nettement mieux organisées que les groupements de base, disposent des dirigeants souvent plus scolarisés et font globalement preuve d'une meilleure gestion.

Même si le leadership y est moins personnalisé, le principe du renouvellement des organes n'est pas pour autant toujours respecté et une certaine sous-représentation des femmes et des jeunes aux postes de prise de décision est constatée.

Les faiblesses les plus récurrentes au niveau des unions se situent souvent au niveau de la vision et des efforts restent nécessaires au niveau de la gestion. L'importance d'un groupe de personnes influentes et ouverte à la réflexion est souvent cruciale.

Là où les organisations de base se focalisent souvent sur la production, les actions menées par les unions sont plutôt orientées vers la transformation ou la commercialisation agricole groupée.

Il n'est pas rare, vu l'ampleur, que des unions ou des coopératives doivent recruter du personnel afin de mener à bien leurs activités. Il faut pour ça mettre en place des procédures qui garantissent entre autres une grande transparence pour ne pas mettre à mal la confiance des membres en la structure. Cette phase de mise en place et le respect des étapes et des règles fixées peut être délicate.

Quant aux partenariats dans le cadre des programmes de développement, les unions reflètent un bon compromis et c'est donc le type d'organisation par excellence avec lequel travailler pour obtenir des résultats en termes d'impact, sans pour autant perdre le lien avec la base.

#### **1.1.4.5 Les ONG et structures d'appui**

Les ONG d'appui en Guinée agissent sur une vaste échelle géographique et thématique et sont parfois actives dans plusieurs secteurs très différents.

Plus de la moitié des ONG sont financées à travers des projets et se retrouvent encore souvent en partenariat avec des structures internationales qui lient un partenariat à un programme de renforcement des capacités.

Les besoins en renforcement de capacités des ONG se situent au niveau de la planification stratégique, la conception et la gestion de projets et la gestion des ressources. Les outils avancés pour ce faire sont l'accompagnement par une autre organisation expérimentée, un meilleur accès aux financements et les formations externes.

## 1.2 Thèmes transversaux

### 1.2.1 Environnement

L'agriculture guinéenne exploite en grande partie, le potentiel offert par les ressources naturelles selon des modes d'exploitation non durable rompant ainsi les équilibres écologiques qui permettaient de maintenir la fertilité des sols, d'une part, sous les effets des actions anthropiques (pratiques de cultures pluviales dont près de 40% sont situées sur les collines ou montagnes et 30% sur le plateau, les bas-fonds et les mangroves, feux de brousse...) et d'autre part, sous l'effet de la faible maîtrise de l'eau. Ainsi, une part importante des terres est confrontée à une diminution de la fertilité voire à des formes d'aridification.

C'est le cas avec la pratique de deux cultures par an, la riziculture et le maraîchage qui ne peuvent être rentabilisées qu'avec une bonne gestion de la fertilité des sols. L'accès aux intrants agricoles, comme des engrais organiques et chimiques et aussi des pesticides, constitue donc une demande forte des membres de la plupart des OP de Basse et Moyenne Guinée.

Un travail important de sensibilisation à certains éléments concernant l'impact de l'agriculture sur l'environnement (utilisation raisonnée des engrais chimiques, production de compost à partir de la matière organique localement disponible, y compris les déchets du marché) a déjà été mené en Basse Guinée au niveau des OP membres de la FOP-BG. Et on peut relever également que dans les zones où le maraîchage s'est installé depuis longtemps, comme Kindia et Dalaba, plusieurs paysans et groupements relativement avancés appliquent déjà un nombre de pratiques agro-écologiques, y compris l'association des variétés à cycle court et celles à cycle long, le compost et les engrais organiques, et le paillage du sol. D'ailleurs, les pratiques ancestrales en Guinée, transmises de génération en génération et encore appliquées aujourd'hui, incorporent des éléments qui sont considérées des bonnes pratiques environnementales, comme la rotation des cultures y compris avec des légumineuses, la gestion durable de l'eau et les pratiques de lutte naturelle contre les insectes ( par exemple l'application de cendres comme répulsif).

Cela dit, de manière générale, on peut dire que la réflexion et l'investissement quant à la protection de l'environnement en Guinée sont encore largement insuffisants.

#### 1.2.1.1 Traitement du thème dans les documents stratégiques de référence

##### **PNIASA :**

Ce thème est principalement abordé dans le cadre de l'axe 4 qui traite de de la « Gestion durable des ressources naturelles ». L'objectif est d'améliorer et sécuriser les systèmes de production sur des bases durables, tout en veillant à la protection de l'environnement dans toutes ses composantes. Il s'agit surtout de gérer de façon concertée et durable les ressources naturelles partagées en vue d'améliorer sensiblement les conditions de vie des populations à travers : i) la création des modalités d'une exploitation durable et non conflictuelle des ressources pastorales transfrontalières; ii) la préservation de la biodiversité des écosystèmes forestiers transfrontaliers ; iii) l'exploitation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques et iv) les mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Les sous-programmes concernés sont le suivants : :

- Aménagement des écosystèmes forestiers, valorisation des produits forestiers et reboisement forestier;
- Gestion de la sécurisation foncière;
- Amélioration de la fertilité des sols;
- Amélioration de la gestion des ressources pastorales;
- Amélioration des ressources halieutiques;
- Adaptation aux changements climatiques (PANA);
- Appui aux mesures de conservation de la biodiversité

#### **La Stratégie de relance socioéconomique post-Ebola**

Dans cette stratégie, l'environnement n'est traité que secondairement. Toutefois, on y promeut l'adoption des nouvelles méthodes (utilisation d'engrais, de semences améliorées et mécanisation), la sensibilisation contre des mauvaises pratiques (feu de brousse, coupes abusives...) et la maîtrise de l'eau.

## 1.2.2 Genre

### Genre et agriculture

Les activités agricoles sont pratiquées en grande partie par les femmes, dont 85% vivent dans le mode rural. En moyenne 144 femmes pour 100 hommes de la population agricole active au niveau national et 87% de la population active féminine, dont la majorité sont des aides agricoles. Elles représentent 53,3% de la main d'œuvre et sont en majorité analphabètes et ignorent leurs droits. Elles se retrouvent dans toutes les étapes de la production agricole, depuis la préparation des terres, jusqu'à la récolte, qui prend 80% de leur temps.

Par contre, par rapport à la chaîne de valeur ajoutée, une forte répartition des tâches et responsabilités marque le secteur. Elles ne contrôlent aucune ressource découlant de ce secteur. Les revenus qu'elles en tirent sont consacrés à l'entretien des familles et à l'éducation des enfants. Les hommes, qui dominent la chaîne de valeur ajoutée agricole (commercialisation, transport,...), participent peu aux travaux agricoles, sauf les travaux lourds. La prise de décision relative au partage des terres et aux choix des domaines à mettre en valeur est faite par les hommes. Ce sont les hommes qui ont également accès aux intrants, aux moyens de productions, aux crédits, aux technologies et aux réseaux de commercialisation.

Peu de chiffres et d'indices différenciés selon le sexe sont disponibles pour la Guinée dans le secteur agricole. Le seul indicateur dont la FAO fait mention dans sa banque de données ([http://www.fao.org/gender-landrights-database/data-map/statistics/fr/?sta\\_id=1168](http://www.fao.org/gender-landrights-database/data-map/statistics/fr/?sta_id=1168)) est la répartition des détenteurs agricoles par sexe, comme mentionné ci-dessous. Le tableau démontre que seulement 5.7% des détenteurs de titres agricoles sont des femmes, facteur limitant leur autonomie économique et barrière pour le développement agricole gérés par les femmes. Un travail sur la prise en compte de la dimension genre dans la chaîne de valeur ajoutée dans le secteur de l'agriculture devrait se focaliser sur cet écart et mener des activités visant un renforcement des positions des femmes et la promotion d'un équilibre dans les relations économiques qui sortent de cet écart.

La Guinée souffre encore d'un manque de données différenciées selon le sexe. D'autres indicateurs ou indices comme la répartition des propriétaires fonciers par sexe, l'indice de propriété foncière ou la répartition de la superficie des terres agricoles détenues suivant le sexe, sont encore à compléter.

Tableau x Indicateur 'Répartition des détenteurs agricoles par sexe'

Femmes	Hommes	Référence	Date
5.7%	94.3%	Agricultural Census	200-2001

### La Politique Nationale Genre

La République de Guinée a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1982, sans pour autant ratifier le protocole Facultatif. Ce processus de ratification du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est en cours avec sa soumission pour examen par la société civile, les institutions républicaines et les acteurs impliqués dans la défense des droits des femmes. (EPU Rapport national 2014) D'autre part les recommandations formulées par le Comité CEDEF en 2007, portaient sur :

- les obstacles à l'accès des femmes à la justice ;
- au retard dans l'adoption du projet de Code civil ;
- les dispositions discriminatoires du Code en vigueur ;
- à l'existence d'une idéologie patriarcale ;
- à la persistance de traditions néfastes (mariages forcés, précoces et les MGF) ;
- aux violences faites aux femmes et filles;
- la traite des personnes ;
- la sous-représentation des femmes dans la vie politique/publique et postes de décision ;
- l'absence de quotas ;
- le taux élevé d'analphabétisme (femmes et filles) ;
- le faible accès des femmes aux services de santé adéquats



- les conditions précaires socio-économiques des femmes ;

La Guinée dispose d'une Politique en matière de protection des couches vulnérables (femmes et enfants) et a créé pour sa mise en œuvre un service de protection du genre, de l'enfance et de mœurs (OPROGEM) au niveau du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile. La Politique Nationale Genre (2011), élaborée par le Ministère d'Etat des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, s'inscrit dans les orientations prises dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (et les OMD).

### **Stratégie**

L'axe III comprend des objectifs stratégiques qui concernent le présent programme, notamment : « Accès et contrôle des ressources et partage équitable des revenus : économie, pauvreté, environnement. ». Les objectifs stratégiques sont :

1. Promouvoir l'égalité en droits et opportunités en matière d'accès, de contrôle des ressources et de partage équitable des revenus entre les hommes et les femmes.
2. Renforcer les capacités entrepreneuriales des femmes et des hommes en vue de leur autonomisation.

### **Mécanismes institutionnels**

Le mécanisme national du genre est la structure gouvernementale en charge de la promotion de la femme et du genre. Sa mission est de définir les orientations pour la planification/programmation des initiatives à mener. Ce mécanisme est l'interface entre les partenaires impliqués dans la promotion du genre. Au niveau des ministères sectoriels, les cellules focales genre ont un rôle déterminant pour la mise en œuvre de la PNG à travers la prise en compte du genre dans les objectifs, stratégies et programmes sectoriels (et les budgets). Ils travaillent en étroite collaboration avec le mécanisme national du genre.

Malgré l'existence des mécanismes institutionnels et des stratégies, force est de constater que de manière générale, la dimension genre est relativement peu intégrée dans la pratique et dans la mise en œuvre des politiques sectorielles des ministères techniques. C'est ainsi que le programme se charge d'identifier des initiatives/activités de collaboration avec les structures concernés au niveau des préfectures de Kindia et Mamou. Ainsi le programme peut mener des initiatives de renforcement des capacités spécifiques en appui aux acteurs chargés de la stratégie genre du gouvernement et/ou en appui aux initiatives prévues dans la PNG en relation avec le secteur agricole (il s'agit ici d'un renforcement de compétences des acteurs de la « machinerie genre », principalement au niveaux des organisations appuyées mais aussi au niveau des points focaux genre au sein des ministères);

#### **1.2.2.1 Traitement du thème dans les documents stratégiques de référence**

##### **PNIASA :**

La conception du PNIASA est basée sur la politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre de la Guinée.

La stratégie d'équité de genre s'articule autour des éléments suivants: (i) faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux activités d'appui et de renforcement de leurs capacités, répondant à leurs besoins spécifiques; (ii) encourager leur participation dans tous les cadres de concertation et de décision des OP; et (iii) appuyer les activités génératrices de revenus promues par des femmes et des jeunes afin de réduire leur charge de travail et d'améliorer la qualité des produits finis pour une meilleure plus-value. Le PNIA-SA ciblera prioritairement: (i) les petits producteurs/trices vivant sur leurs exploitations familiales et (ii) leurs groupements de base, en particulier, les groupements intégrant des femmes et des jeunes et leurs fédérations/unions et associations faïtières en charge de les appuyer et les défendre. Ce groupe cible prioritaire et relativement homogène rassemble la majorité des actifs,

Un appui particulier sera également apporté au renforcement des structures faïtières paysannes leur permettant de jouer pleinement leur rôle d'appui conseil tout en promouvant l'autonomisation de leur mouvement à partir de leur base.

### **La Stratégie de relance socioéconomique post-Ebola**

L'objectif principal recherché dans la stratégie post-Ebola est de renforcer l'autonomie des plus vulnérables, avec un accent particulier sur les jeunes et les femmes, de manière à renforcer leur résilience face aux chocs futurs. Les principales interventions à mener s'articulent autour de six axes portant sur des catégories de vulnérabilité : (i) la prévention, (ii) la prise en charge des victimes et personnes affectées, (iii) la protection sociale et le travail social, (iv) la lutte contre les inégalités et les violences basées sur le genre, (v) l'appui à l'autonomisation des femmes, et (vi) l'appui institutionnel au Ministère de l'action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance.

## 1.2.3 Droits humains

### 1.2.3.1 Droit à une alimentation sécurisée

L'Article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) stipule que « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. »

L'article 11 (1) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, souligne que les Etats parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie.

Dans ce contexte il est convenu que « Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer. » (Observation Générale 12 - CESCR)

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation définit également le droit à la nourriture dans les termes suivants : « Le droit à un accès régulier, permanent et non restrictif, soit directement soit en l'achetant, à une quantité de nourriture suffisante et d'une qualité adéquate, correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel le consommateur appartient, qui lui permet de profiter sans crainte d'une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouissante et digne. »

Une approche basée sur les droits humains vise à renforcer les institutions publiques pertinentes et les mécanismes de coordination en matière de mise en œuvre et intègre différents partenaires tels que les organisations de la société civile, les commissions des droits de l'homme, les parlementaires et les secteurs gouvernementaux dans ce processus d'assurer, protéger et respecter ces droits.

Cette approche basée sur les droits humains permettra d'autre part de renforcer les capacités des détenteurs de droits afin de revendiquer et d'appliquer leurs droits.

### 1.2.3.2 Droit à un travail décent

« Un emploi rural décent est un travail qui offre un revenu minimum et des conditions de travail acceptables. C'est un travail productif et digne qui permet aux travailleurs indépendants ou salariés de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, tout en préservant leur sécurité et leur santé sur le lieu de travail et en leur offrant la possibilité d'exprimer leurs préoccupations. La promotion de l'emploi décent dans les zones rurales est cruciale pour réduire efficacement la pauvreté dans les campagnes. Le manque d'emplois décents dans les zones rurales est une des principales raisons qui font qu'une grande partie des travailleurs vivent encore dans des conditions d'extrême pauvreté. En travaillant de longues heures dans de mauvaises conditions, parfois dangereuses, les travailleurs peuvent endurer des épreuves physiques, financières et mentales qui risquent de les condamner à la pauvreté. » (FAO) Le programme vise activement la promotion d'emplois de meilleure qualité et un marché d'emploi ouvert aux femmes et aux hommes, dans discrimination.

## 1.3 Orientations stratégiques

### 1.3.1 Stratégie globale

Les grands principes suivants ont été retenus:

- **La mise en œuvre à travers une approche multi-acteurs CTB, services techniques (ST) agricoles, OP, ONG et opérateurs privés.** Cette approche, qui reflète en particulier les spécificités de la zone de Kindia (présence, sur la longue durée, d'ONG (inter)nationales) présente l'avantage de pouvoir jouer sur les complémentarités entre intervenants selon la logique «à chacun selon son mandat, ses domaines de compétences spécifiques et expériences opérationnelles dans la zone ». Cette approche est à même également de mieux répondre aux contraintes de la phase de démarrage évoquées ci-dessus en particulier en ce qui concerne la rapidité de mise en œuvre des actions;
- **La prise en compte des fonctions régaliennes et de services publics des services techniques du Ministère de l'Agriculture** (aux différents niveaux) de manière générale pour le pilotage stratégique, l'orientation et le monitoring du projet et de manière spécifique, pour certains volets liés à la mise en œuvre (notamment BTGR et ANPROCA) ;
- **L'intégration des thématiques du genre, des jeunes et de l'environnement** de manière transversale au sein des différentes actions prévues
- **Poser les jalons d'un appui structurel au secteur agricole** (programme structurel > 2017)

Cette stratégie globale s'aligne aux priorités de la Note Stratégique du Ministre belge de la coopération au développement et tient compte prioritairement des orientations de l'Etat guinéen telles que définies dans les documents stratégiques suivants :

- **Le PRSP (Poverty Reduction Strategy Paper) de la Guinée** (2013-2015) ;
- **Le Plan National d'Investissement agricole-sécurité alimentaire (PNIASA)** 2013-2017, en particulier au niveau des axes 1 et 2 ;
- **La Stratégie de Relance et de Résilience Socio-Economique post-Ebola** (2015-2017) et son Plan d'Actions Prioritaires Post-Ebola (**PAPP**), en particulier pour le secteur agricole.

### 1.3.2 Axes stratégiques spécifiques

- **Approche filière et « chaînes de valeur ».** Le projet DAKMA cible les filières riz et horticulture (maraîchage et fruits) et les **producteurs familiaux** organisés au sein d'OP de différents niveaux qui y sont actifs (groupements, unions, coopératives) afin d'en renforcer les performances et d'en augmenter les revenus. Sont également concernés par ce ciblage, **des actions mises en œuvre par le secteur privé au bénéfice de ces mêmes producteurs** (objectif : contribuer à améliorer leur situation socio-économique au sein de la filière) :
  - un nombre de sociétés privées avec qui une mise en relation des acteurs des filières appuyés par le projet ont été identifiées (fournisseurs d'intrants, partenaires financiers comme banques/IMF, compagnie de fruits, fournisseurs d'emballages...)
  - des actions de formation et de sensibilisation en entrepreneuriat des OP, groupes de jeunes... de la part des structures spécialisées sont prévues (focus sur l'emploi des jeunes)
  - le secteur privé sera associé à la réalisation des ouvrages de désenclavement (pistes, ponts) prévus au niveau du R1.
- **Renforcement des capacités des Organisations Paysannes** (Fédérations, Unions, coopératives et groupements) avec un focus sur ces trois dernières, en phase avec le mandat, l'expérience opérationnelle pertinente et le degré de structuration de chacun et selon le principe de subsidiarité. Les acteurs d'appui aux OP interviennent sans s'y substituer et en développant des services innovants à même de favoriser une autonomie accrue de la part de ces OP ;
- **Renforcement des structures de concertation du monde agricole existantes dans la zone** (plateforme régionale 'CRADER-K' à Kindia, Conseils techniques préfectoraux à Mamou) afin d'améliorer la capacité de suivi de la politique du secteur agricole au niveau régional et des actions du projet DAKMA ;

- **Participation effective des bénéficiaires** tenant compte de leurs capacités contributives et en s'alignant aux « bonnes pratiques » locales ;
- **Promotion de techniques culturelles plus respectueuses de l'environnement et de la fertilité des sols** (valorisation et meilleure utilisation des engrais organiques disponibles, rotations, lutte biologique contre les nuisibles..) ;
- **Actions spécifiques en appui à la mise en valeur de périmètres d'extension fruitiers** sur Kindia en ce inclut les aspects d'amélioration du matériel végétal (les priorités actuelles ciblent l'ananas et la banane). Pour ce dernier point, seule les actions à même d'apporter un résultat dans un délai court seront éligibles à la phase de démarrage ;
- **Développer une stratégie de communication** au niveau du projet en y intégrant un mécanisme de concertation avec les services de l'agriculture aux différents niveaux (national, régional et préfectoral).

Ces différents axes stratégiques constituent l'ossature des trois résultats recherchés et de l'ensemble des actions qui vont y contribuer :

**R1. Des investissements sur des sites à haut potentiel sont réalisés en amont et en aval des filières retenues ;**

**R2. Les capacités des acteurs actifs aux différents maillons des filières retenues sont renforcées ;**

**R3. Le dialogue sectoriel régional (Kindia-Mamou) est consolidé et contribue à la concertation entre acteurs des filières retenues**

### 1.3.3 Stratégie adoptée pour le choix des sites d'intervention

Dans la fiche d'identification, il était prévu que « l'intervention ponctuelle s'appuie sur les périmètres et acteurs ruraux/(péri-)urbains déjà appuyés par l'ONG Trias et ses partenaires locaux et l'expérience sous régionale RADHORT / CPH » avec la volonté, comme cela a été déjà été souligné, « d'interventions ponctuelles, visibles et rapides dans le cadre du développement agricole de la zone Kindia-Mamou ».

Sur la base de cette « feuille de route » globale, une liste de propositions en terme de sites d'intervention et de types d'investissements a été dressée pour chacune des trois préfectures. Ces propositions ont fait l'objet d'une large concertation avec les services techniques concernés et les différents autres acteurs. La plupart des sites ont été visité par la mission de formulation qui a pu, à cette occasion, s'entretenir en direct, avec les bénéficiaires potentiels . L'analyse et l'appréciation de ces propositions d'interventions et de sites de la part de la mission de formulation s'est faite sur base des critères suivants :

- Ratio coût/bénéfice versus nombre de bénéficiaires ;
- Rapidité de mise en œuvre ;
- Absence de conflits fonciers sur les sites à aménager ;
- Accessibilité physique et proximité des marchés ;
- Dynamique organisationnelle et niveau de structuration des OP ;
- Effet de levier pour le développement des filières ;
- Synergies et complémentarités avec d'autres PTF, voire le projet 'Eau' de la CTB

Cette analyse qui a été soumise pour validation à l'atelier tenu à Dalaba les 17 et 18 mars 2016, a donné comme résultat :

- **Pour la préfecture de Kindia**, une priorisation des investissements pour chaque site, selon un ordre de priorité variant de 1 (le plus prioritaire) à maximum 5 (le moins prioritaire);
- **Pour les préfectures de Mamou et Dalaba**, cette priorisation n'a pu se faire de manière aussi rigoureuse en raison notamment de l'absence d'informations précises concernant plusieurs critères.

Le résultat final de cet exercice, qui est synthétisé pour l'ensemble des trois zones en annexe 6.5, constitue la base sur laquelle les moyens du projet seront mobilisés

### 1.3.4 Exercices préparatoires au niveau des sites

Comme signalé ci-dessus, une priorisation précise des investissements a seulement été possible pour les sites de la région de Kindia. Pour l'ensemble des deux régions, des estimations budgétaires ont par ailleurs été communiquées tant pour les aménagements que pour les infrastructures. Elles constituent la base sur laquelle le budget du résultat 1 a été établi.

Cependant des informations plus précises sont nécessaires et doivent être disponibles tant pour l'équipe de l'UGP que pour les partenaires qui vont être associés à la mise en œuvre, l'objectif étant de pouvoir lancer le plus rapidement possible, les différents chantiers identifiés. Dès lors, afin de pouvoir rencontrer cet objectif dans les meilleures conditions, deux exercices vont être menés en parallèle avant le démarrage de l'intervention :

- Au niveau des investissements : une validation technico-économique va être menée conjointement par une expertise internationale et par les services du BTGR des différentes préfectures. Il s'agira d'apprécier notamment le niveau de complexité des travaux prévus, (et par conséquent des types d'aménagements requis), l'existence ou non d'études techniques au niveau du BTGR, le délai nécessaire à la préparation d'un DAO et d'affiner, sur base de ces éléments, les estimations budgétaires existantes.
- Au niveau de la dynamique organisationnelle des OP : si sur tous les sites des structures OP de type unions ou groupements sont installées, peu d'informations sont actuellement disponibles à leur sujet en terme notamment de dynamique organisationnelle, de capacité de gestion etc... Afin d'augmenter les chances de succès du renforcement prévu dans le cadre du résultat 2 et de dimensionner correctement la méthodologie à mettre en œuvre, une évaluation rapide de quelques critères clés au niveau des OP présentes sur les principaux sites identifiés va être réalisée.

Précision importante, le financement de ces deux exercices ne sera pas imputé sur le budget du projet.

### 1.3.5 Stratégie adoptée pour les filières

#### 1.3.5.1 Pour la filière maraîchère

La culture maraîchère de rente est une activité relativement récente sauf pour la zone de Kindia. Elle s'est développée il y a une dizaine d'années, surtout en contresaison de la campagne hivernale du riz. La culture maraîchère concerne surtout les femmes, qui sont nettement majoritaires dans les groupements et unions de maraîchers. L'encadrement de la filière est faible, mais les producteurs sont généralement bien organisés en OP. La commercialisation par les producteurs eux-mêmes a lieu le plus souvent sur les marchés de proximité, bien que parfois certaines unions ont tenté de vendre leurs produits sur les marchés urbains. Pour la filière maraîchère le financement des intrants est en grande partie assuré par les commerçants, bien que certaines unions aient créé leurs propres Associations des Services Financiers (ASF) pour limiter cette dépendance. Néanmoins ces initiatives sont rares et la surface financière de ces ASF reste en général trop limitée pour financer la production. D'après les maraîchers, la filière est rentable sauf durant les périodes de surproduction quand les prix s'écroulent.

Le projet DAKMA ciblera les goulots d'étranglement prioritaires suivants: (i) l'accès à l'eau et les aménagements adaptés, ainsi que des clôtures grillagées; (ii) le conditionnement, le stockage et la transformation de la récolte; (iii) le renforcement de la structuration des maraîchers en groupements et unions forts.

Au niveau des fédérations, le projet développera des partenariats avec la FOP-BG et la FPF, qui représentent la majorité des maraîchers du pays.

#### 1.3.5.2 Pour la filière riz

Le riz est l'aliment de base et la culture céréalière la plus importante en Guinée. Dans les préfectures de Kindia, Mamou et Dalaba, le riz est majoritairement cultivé en saison pluvieuse sur les côtes, dans les bas-fonds et les plaines. Seuls 10 à 15% de la production rizière est commercialisée, le reste étant destiné à l'autoconsommation. Environ 30% du riz consommé dans le pays est importé.

Une augmentation de la production de riz, et de la qualité et quantité de riz transformé rendrait le pays moins

dépendant des importations tout en contribuant à la sécurité alimentaire. En plus, les guinéens préfèrent le riz local et sont prêts à le payer environ 20 % plus cher que la version importée. La population locale n'hésite pas non plus à offrir un prix plus élevé pour une qualité meilleure. Le riz étuvé, qui a d'ailleurs une concentration de protéines et d'autres nutriments plus élevée que le riz blanc poli, est le plus prisé. Selon une étude récente, la demande pour le riz étuvé local va doubler endéans une période de 12 ans, majoritairement à cause de la croissance galopante de la population.

En dépit de la demande avérée et le prix avantageux pour le producteur, peu de riz étuvé de qualité est disponible sur le marché. Outre l'augmentation requise de la productivité, la chaîne de transformation artisanale constitue un obstacle majeur pour augmenter la quantité et la qualité du riz étuvé. Cette transformation manuelle demande énormément de travail, de façon que les paysans ne puissent pas s'adonner à d'autres activités productives. En plus, à cause de certaines pratiques et des équipements inadéquats, la qualité de riz transformé se détériore à chaque étape.

La plupart de paysans familiaux ont uniquement accès à une décortiqueuse simple, avec une capacité de 0.5 à 2 tonnes par heure, à travers leur OP ou un prestataire de services privé. Les autres étapes de la transformation, y compris le séchage - souvent au ras du sol - le battage, le nettoyage et le triage, se font à la main. Ces deux dernières activités, à forte intensité de main d'œuvre, incombent souvent aux femmes. L'étuvage, activité par excellence des femmes, est traditionnellement effectué dans des marmites sur un feu ouvert.

Le projet DAKMA va appuyer les unions bénéficiant d'un investissement structurant, avec une production de riz significative et des surplus relativement importants à commercialiser. Elles seront appuyées pour professionnaliser la transformation en misant sur quelques maillons clés de la chaîne qui réduisent la durée et la pénibilité du travail, surtout des femmes, et l'impact sur l'environnement et qui augmentent considérablement la qualité du produit final. L'étuvage amélioré par exemple permet d'étuver 4 fois plus de riz avec 4 fois moins de bois dans un délai plus court par rapport à l'étuvage traditionnel.

Les activités suivantes sont prévues par le projet :

- la mise à disposition des étuveuses améliorées, économe en bois et en eau, qui réduisent également le temps de travail des femmes, et les formations pour leur utilisation ;
- l'installation des plateformes/décortiqueuses multifonctionnelles de bonne qualité avec fonctions vannage, décortiqueuse, nettoyage et triage et formation d'un groupe de jeunes par rapport à l'utilisation et la maintenance des équipements ;
- la subvention partielle des équipements et financement complémentaire par l'apport propre ou le crédit ;
- l'accompagnement de la bonne gestion de ces investissements: sensibilisation, formation, outils et suivi de la gestion simplifiée et collective.

### **1.3.5.3 Pour la filière fruits**

L'arboriculture fruitière est une pratique ancestrale des paysans guinéens. On y rencontre des vergers de case et des vergers de production. Les pépinières développées actuellement ne sont pas des pépinières conventionnelles. Ce mode de production n'est pas intensif. Les cultures fruitières ont un potentiel de développement important pour:

- l'amélioration de la sécurité alimentaire;
- l'amélioration de la situation nutritionnelle des populations;
- l'accroissement des revenus des producteurs.

La relance de ce sous-secteur, différencié selon les zones naturelles de Guinée, fait partie également de la stratégie du PNRH qui a identifié 4 axes thématiques :

- Faciliter l'accès à la terre et à l'eau pour l'irrigation.
- Assurer la professionnalisation des producteurs pour la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles (BPA) et l'obtention des produits de qualité tout au long de l'année
- Rendre les intervenants opérationnels dans les différents créneaux de la filière horticole, c'est-à-dire :
  - la sélection et la multiplication de semences et de plants;
  - les associations en groupements professionnels;
  - l'accès aux intrants et aux crédits agricoles.
- Eviter les pertes après récoltes et rechercher les débouchés:

- marchés de type national ou international;
- promotion de la consommation locale et de l'éducation nutritionnelle;
- plus-value par la conservation et la transformation;
- transport, stockage, labellisation, emballage

Déclinée au niveau de la région de Kindia, cette relance est considérée tout aussi prioritaire par les autorités agricoles qui l'ont encore rappelé lors de la dernière Concertation régionale du CRADER-K en décembre 2015 : « *Poursuivre le dossier de Projet de relance de la filière Ananas-Banane en rapport avec les planteurs auprès du Ministère de l'Agriculture pour sa prise en compte dans les préoccupations du Gouvernement* » et « *Prendre en compte dans le Plan d'Investissement le Projet de relance de la filière Ananas –banane dans la Région de Kindia Vision 2020* ».

Dans ce cadre, différentes activités sont prévues au bénéfice des filières ananas et bananes :

- l'amélioration de l'irrigation sur les périmètres d'extension fruitiers
- la fourniture de matériel végétal amélioré (rejets)
- la fourniture de caisses pour le transport des produits
- la construction de hangars de stockage (non prioritaire)

La Coopérative des Producteurs et Exportateurs des Fruits et Légumes de Friguiagbé/Kindia créée en 2005 et agréée en 2009 sera la principale structure concernée à ce niveau. Elle est forte actuellement de 16 groupements de producteurs affiliés (294 membres dont 104 femmes) et deux unions l'une à Friguiagbé (10 GP) et l'autre à Samaya (16 GP). Elle commercialise une partie de sa production dans les pays de la sous-région (300-400T/an) et plus de 1000T/an sur le marché local (surtout ananas mais également mangue).

## 1.3.6 Stratégie adoptée pour les thèmes transversaux

### 1.3.6.1 Environnement

Compte tenu de la contrainte de temps de l'exécution, il est proposé de se focaliser sur quelques actions spécifiques qui visent globalement à :

- Poursuivre et systématiser les actions de sensibilisation évoquées ci-dessus dans le cadre général des investissements
- diminuer la dépendance aux intrants chimiques importés et subsidiés (temporairement) par le Gouvernement notamment par la formation des acteurs à la production et à l'utilisation de la fumure organique, la promotion de technologies appropriées de gestion intégrée de la fertilité des sols, la pratique des rotations et la gestion durable des domaines aménagés notamment par de l'agroforesterie sur les bassins versants.

Voir A 2.4 pour plus de détails.

### 1.3.6.2 Genre

Le genre sera abordé comme thème transversal dans l'intervention. En s'alignant sur les stratégies nationales (voir supra) et sur les bonnes pratiques développées par la CTB, une attention particulière sera accordée aux principes « d'équité genre », « d'opportunités égales » et « d'équilibre genre », à différents moments de la mise en œuvre de l'intervention. Ainsi le programme considère :

- Une attention spécifique lors de la phase de recrutement à l'équilibre genre dans la composition des équipes impliquées dans la réalisation de l'intervention ;
- Intégration de la thématique dès le stade de l'élaboration des termes de référence de l'étude baseline exhaustive, notamment en veillant à l'intégration du Gender Budget Scan ;
- Formation et sensibilisation de l'équipe d'intervention ;
- Identification et alignement sur la dimension genre dans les (nouvelles) politiques nationales ;
- Etat des lieux des mécanismes et structures d'intégration du genre dans le secteur ;

- Production de statistiques et d'indicateurs ventilés par sexe et selon le genre (relations entre les femmes et les hommes au niveau économique, politique, ...)
- Recherche de synergies avec les interventions menées en coopération déléguée et autres projets/programmes travaillant sur le genre dans le secteur de l'agriculture ;
- Intégration de ces éléments dans tous les documents stratégiques et méthodologiques du programme (Manuel de Procédures de l'intervention, communication, rapportage, analyses, ...)

#### Réduction de la pénibilité du travail via :

- La diffusion de la traction animale et des équipements aratoires adaptés qui doivent faciliter les tâches d'entretien des cultures (semis, sarclage, buttage...), tâches essentiellement féminine et très intensive en main-d'œuvre
- La diffusion de matériel de conditionnement afin de faciliter le transport des produits du champ vers le point de collecte ou de commercialisation
- La diffusion d'équipements de transformation en particulier les kits d'étuvage qui permettent de limiter la consommation (corvée) de bois, « corvée » là aussi essentiellement féminine

#### Augmentation du revenu des femmes via :

- Ciblage de certains aménagements au bénéfice d'unions et groupements maraîchers à majorité féminine
- Amélioration de la qualité de la transformation du riz (décorticage et étuvage)

Représentativité des femmes au sein des instances des OP: travaillé comme une thématique transversale au niveau du renforcement des capacités des fédérations et unions

#### **1.3.6.3 Digitalisation**

En tenant compte du contexte local (cadre de digitalisation très peu développé actuellement), l'utilisation des nouvelles technologies et de la digitalisation pourra être préconisée au niveau du suivi et supervision de l'ensemble des chantiers de travaux. Les instruments techniques principaux pour la mise en œuvre de cette digitalisation sont les smartphones avec des GPS intégrés.

Les mass media (e.a. les radio rurales), en dépit de leur puissance comme outils de mobilisation, de résistance et de développement, ont certainement un impact sur le potentiel d'empowerment des femmes. Les NTIC restent incontournables dont l'accès par les femmes reste très limité, dû essentiellement à l'analphabétisme et au niveau d'instruction des femmes.

Le suivi et la supervision des travaux seront digitalisés au travers de formulaires permettant d'avoir les informations récoltées rapidement et avec un contrôle efficace de la présence effective des contrôleurs sur les sites des travaux.

## **1.4 Bénéficiaires de l'intervention**

Les **bénéficiaires finaux** (titulaires de droits) sont constitués par:

- l'ensemble des exploitations familiales présentes et actives sur les différents sites d'intervention retenus, membres ou non d'une OP locale (Unions, groupements de producteur(rice)s, coopératives)
- les membres de ces mêmes OP avec un accent spécifique sur les OP féminines et celles qui intègrent des jeunes),.
- les membres des Fédérations FOP-BG et FPDF qui bénéficieront, elles aussi, du renforcement de leur capacités tel que décrit au niveau du R2.2

L'ensemble de ces structures bénéficieront du renforcement de leur capacités tel que décrit au niveau du R2.2, complémentairement ou non aux investissements prévus au niveau du R1.

Sont considérés comme porteurs de devoirs, bénéficiant d'un renforcement des capacités, les services techniques de l'agriculture des trois DPA associés à la mise en œuvre du projet (voir R2.1).

Sont considérés également comme bénéficiaires indirects, les entreprises du secteur privé qui seront sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre (voir 1.3.2).



## **2 OBJECTIF GÉNÉRAL, OBJECTIF SPÉCIFIQUE, RÉSULTATS, INDICATEURS DE SUIVI ET PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE**

### **2.1 Objectif général**

*Les conditions socio-économiques des populations rurales des régions de Kindia et de Mamou sont améliorées à travers l'appui au développement agricole.*

### **2.2 Objectif spécifique**

*Les productions rizicoles et horticoles des régions de Kindia et Mamou sont améliorées et mieux valorisées selon une approche chaîne de valeur tenant compte des besoins différenciés des hommes, des femmes et des jeunes*

### **2.3 Résultats attendus**

- |            |   |
|------------|---|
| Résultat 1 | <b>Des investissements sur des sites à haut potentiel sont réalisés en amont et en aval des filières retenues</b>                     |
| Résultat 2 | <b>Les capacités des acteurs actifs aux différents maillons des filières retenues sont renforcées</b>                                 |
| Résultat 3 | <b>Le dialogue sectoriel régional (Kindia-Mamou) est consolidé et contribue à la concertation entre acteurs des filières retenues</b> |

## 2.4 Activités à mettre en œuvre

### 2.4.1 Activités à mettre en œuvre pour atteindre le Résultat 1

<b>Résultat 1:</b>	<b>Des investissements sur des sites à haut potentiel sont réalisés en amont et en aval des filières retenues</b>
<b>Activité A.01.01</b>	<b>Réaliser des aménagements hydro-agricoles</b>
<b>Activité A.01.02</b>	<b>Réaliser des infrastructures de désenclavement</b>
<b>Activité A.01.03</b>	<b>Diffuser et étendre des pratiques de culture attelée et l'utilisation de matériel aratoire adapté</b>
<b>Activité A.01.04</b>	<b>Mettre à disposition du matériel végétal amélioré pour les cultures fruitières</b>
<b>Activité A.01.05</b>	<b>Mettre à disposition des équipements et infrastructures post-récolte</b>

Ce premier résultat recoupe les priorités stratégiques de l'Etat guinéen (en particulier celles que l'on retrouve dans différents sous-programmes des axes 1 et 2 du PNIASA, ainsi que la composante agricole du Plan de relance post-Ebola) et celles définies au niveau de la fiche d'identification du projet DAKMA. Il s'agit de :

- la promotion de l'irrigation et l'amélioration de la gestion de l'eau;
- l'amélioration de l'accès aux intrants et équipements agricoles;
- le développement des infrastructures d'accès aux marchés agricoles.
- le développement des cultures vivrières et de rente autres que le riz;
- le caractère ponctuel, la visibilité et la rapidité de mise en œuvre des investissements

Ce résultat adresse ces différentes priorités en partant des propositions faites en concertation avec les acteurs des filières concernées au niveau des préfectures de Kindia, Mamou et Dalaba. Les sites retenus pour ces investissements sont considérés comme « à haut potentiel », en terme productif (eau, sol, disponibilité de main-d'œuvre) et organisationnel (présence de groupements, unions ou coopérative). Ils sont tous opérationnels à des degrés divers mais présentent tous également des contraintes sur un ou plusieurs maillons des filières concernées : maîtrise de l'eau, divagation des animaux, mise en valeur des bassins versants, fertilité des sols, enclavement... Dans cette perspective, les investissements prévus sont envisagés pour adresser, à court terme, une ou plusieurs de ces contraintes tout en préparant le terrain pour des actions à plus long terme (programme structurel) ou en recherchant, à court terme, des synergies avec des actions d'autres PTF (cas sur les sites de Soumbalako et Ditinn avec la composante Eau du programme de démarrage, avec les actions conduites par les ONG TRIAS et Guinée 44 ou encore le FENU).

Type d'investissements éligibles selon priorisation sur sites (voir 1.1.3 et annexe 6.5)

- Aménagements hydro-agricoles (y compris la clôture des périmètres agricoles) ;
- Voies de desserte agricole et ouvrages de franchissement ;
- Equipements pour culture attelée et petit matériel aratoire ;
- Matériel végétal amélioré (rejets d'ananas et de banane) ;
- Equipements de transformation et de stockage (magasins, hangars, aires de collecte/battage, caisserie)

Compte tenu de la durée d'exécution limitée du projet, il ne pourra pas être dérogé à cette liste et la mise en œuvre des investissements se fera, par site, dans l'ordre de priorité arrêté lors de l'atelier de formulation tenu à Dalaba. En fonction du budget disponible et de la rapidité de réalisation, le nombre de sites et/ou d'investissements prioritaires pourra éventuellement être revu. Les critères présentés au point 1.1.3 seront là aussi d'application.

Plusieurs de ces investissements tiendront compte de la composante de « différenciation des besoins des hommes, des femmes et des jeunes » formulée dans l'objectif spécifique en particulier s'agissant de l'allègement des tâches et de la pénibilité du travail : culture attelée, matériel aratoire adapté, désenclavement et équipements de transformation pour le riz (étuvage et décorticage).

## Modalités

Les travaux seront réalisés par des prestataires, voire des bénéficiaires contractants, soit dans le cadre d'appels d'offres, soit dans le cadre de conventions de subsides. Les services du BTGR seront toujours associés dans les différentes étapes de la réalisation des chantiers spécifiques concernant les aménagements hydro-agricoles ainsi que les infrastructures de désenclavement et post-récolte (études de faisabilité, réalisation des DAO, suivi et réception des travaux).

Pour les différentes composantes éligibles à l'investissement du projet, une participation de la population est prévue. La nature et les modalités de mise en œuvre de ces contreparties ainsi que les pourcentages respectifs par composante, sera élaboré au démarrage du projet et s'appuiera sur les pratiques observées au niveau des projets en cours.

L'approche HIMO et la mobilisation communautaire pour la réalisation des différents chantiers seront, dans la mesure du possible, privilégiées. Cette approche n'exclut cependant nullement la réalisation de chantiers via des entreprises. Ce choix, non exclusif, se fera au cas par cas, en fonction du contexte, de la mobilisation locale et de l'impératif de rapidité d'exécution.

Dans tous les cas, un accompagnement des OP bénéficiaires, en vue d'assurer une bonne gestion des investissements, sera assuré, site par site, dans le cadre du R2.

### **2.4.1.1 Activité 1.1 : Réaliser des aménagements hydro-agricoles**

Les aménagements considérés concernent à la fois des zones de bas-fonds et de plaines. Dans les deux cas, l'enjeu principal est double :

- assurer une meilleure maîtrise de la ressource en eau, sa disponibilité tout au long de l'année et à toutes les périodes critiques du cycle végétatif et la gestion de l'aménagement par les usagers
- assurer une protection adéquate des zones aménagées

Il est à noter pour ce deuxième point que la divagation du bétail ruminant constitue l'une des contraintes majeures dans la pérennisation des domaines aménagés. Il est donc essentiel, pour assurer une sécurisation adéquate de ces aménagements et une durabilité des ouvrages (digues, diguettes, canaux d'irrigation, etc.), de les protéger par des clôtures, qu'il s'agisse de fil de fer barbelé ou de grillages, soutenues par la haie vive avec un matériel végétal diversifié.

Dans les deux cas, et quelles que soient les modalités choisies, ces aménagements doivent associer les agriculteurs afin de construire, avec eux, un système de production durable et maîtrisable.

En tenant compte de ces quelques principes de base, les aménagements considérés pourront varier de manière importante en fonction des zones concernées. Quelques principes directeurs :

- a. Absence de problèmes fonciers et zones adjacentes déjà exploitées
- b. L'approche « domaine » est privilégiée qui inclut, outre le bas-fonds, l'ensemble des bassins versants ; ceux-ci pourront éventuellement faire l'objet d'un traitement spécial dans le cadre de mesures agro-environnementales envisagées par ailleurs.
- c. Les aménagements « légers » c'est-à-dire de type 1 et 2 seront privilégiés en raison du coût à l'hectare, de la capacité d'utilisation d'une approche HIMO dans la réalisation et de la question de la maintenance ultérieure. Des aménagements plus « techniques » (de type 3 voire exceptionnellement 4) ne sont toutefois pas exclus sur certains sites ( à définir lors de l'étude technique de validation conduite conjointement avec les services du BTGR) ;
- d. En fonction de l'hydromorphie des bas-fonds (cas des périmètres ou domaines qui ont un régime hydrique saisonnier de 6 à 7 mois maximum) et pour couvrir les besoins de double cultures (riziculture et contre saison pour le maraîchage), sera également prise en compte dans les aménagements, la construction de puits maraîchers
- e. Seront également éligible (cas des périmètres d'extension fruitier), les kits d'irrigation qui comprennent pompes, tuyauteries ((semi)rigides) voire asperseurs.

En appui aux interventions du projet Eau, le projet financera dans le cadre de cette activité, la réalisation de 10

nouveaux forages équipés sur les sites de Soumbaloko et de Ditinn. Ils seront réalisés avec le suivi et l'encadrement du projet Eau.

Concernant le curage de la retenue et la réhabilitation du canal de sortie sur 5 kilomètres sur le site de Dounkimagna, le Ministère de l'Agriculture a annoncé que ces travaux seront pris en charge par l'OMVS à partir de 2017.

### **Activité 1.2 Réaliser des infrastructures de désenclavement**

Toujours au sein des sites prioritaires et en compléments aux travaux d'aménagements, ces infrastructures doivent contribuer à faciliter l'évacuation de la production (soit vers bord champ soit vers des points de collecte plus importants) et améliorer l'accès aux marchés. Il s'agit principalement, pour la plupart des sites, de la réhabilitation de voies de desserte agricole et d'ouvrages de franchissement (dalots et quelques ponts). L'approche HIMO sera ici aussi privilégiée.

### **Activité 1.3 : Diffuser et étendre des pratiques de culture attelée et d'utilisation du matériel aratoire adapté**

La mécanisation de l'agriculture est une des conditions requises pour accroître la production. Toutefois, compte tenu du contexte de la zone Kindia-Mamou, du choix des sites et des filières et des expériences existantes, une mécanisation « motorisée » n'est pas une alternative crédible et pérenne pour la plupart des agriculteurs. Une alternative, testée avec succès depuis maintenant plus de 20 ans en Basse et Moyenne Guinée, est la mécanisation « intermédiaire » via la traction bovine. Un réel savoir-faire existe, qu'il s'agisse de la formation des bouviers et des bœufs de trait (race Ndama), des équipements aratoires adéquats ou encore de l'assurance de la maintenance grâce à un réseau de forgerons dûment formés. Si cette forme de mécanisation est importante, c'est aussi qu'elle permet de diminuer la pénibilité du travail et tout particulièrement celui des femmes, notamment pour les activités de sarclage et de désherbage en cultures maraîchères, tâches singulièrement intensives en main-d'œuvre féminine.

Le projet va dès lors promouvoir sur les différents sites, la diffusion de la culture attelée et l'ensemble du paquet technique qui l'accompagne :

- Formation des (maîtres-)bouviers (dressage et entretien des bœufs de trait, 15 jours par site)
- Vulgarisation des techniques culturales : labour, semis en ligne, sarclage, buttage...
- Suivi technique post-formation des attelages
- Fourniture des équipements aratoires

La disponibilité des bœufs reste une obligation des bénéficiaires, le projet n'intervenant en aucune manière dans l'achat des animaux.

### **Activité 1.4 Mettre à disposition du matériel végétal amélioré pour les cultures fruitières**

Au cours des 36 mois de mise en œuvre du DAKMA, seules des actions à même d'aboutir à des résultats tangibles peuvent être retenues. Cette règle sera aussi appliquée pour l'amélioration du matériel végétal, processus qui généralement s'étale sur une durée plus longue. Sur base de ce critère important de résultat (cf axe stratégique « *seules les actions à même d'apporter un résultat dans un délai court seront éligibles à la phase de démarrage* ») et des capacités et compétences actuellement disponibles au niveau de la recherche (Centre de recherche agronomique de Foulaya), la filière fruitière est retenue en priorité au niveau de la région de Kindia et cela pour la production de rejets d'ananas et de banane (variété FIAT 23). Ce matériel végétal amélioré doit permettre de répondre à la demande de mise en valeur des périmètres d'extension fruitier mis à la disposition des producteurs par l'Etat (notamment ceux réunis au sein de la COPFEL, une coopérative de fruits et légumes à l'Ouest de Kindia), périmètres qui sont retenus comme éligibles en matière d'aménagements.

Concernant les variétés horticoles et les agrumes (surtout en Moyenne Guinée et en particulier dans le cadre du CPH), les demandes pour un travail d'amélioration, pour pertinentes qu'elles soient ne pourront être rencontrées dans cette phase DAKMA.

### **Activité 1.5 : Mettre à disposition des équipements et infrastructures post-récolte**

Les fonctions aval à la production sont essentielles pour augmenter la qualité, la disponibilité et la valeur des produits agricoles à la base et pour augmenter les revenus des exploitations familiales. Appuyer la (petite) transformation au niveau des OP, mieux organiser la circulation des produits grâce notamment à un conditionnement et un stockage adéquat ou à l'existence de points de collecte avant l'évacuation vers les marchés, permettent aussi de réduire la pénibilité du travail en particulier celui des femmes.

L'ensemble des fonctions post-récolte sont encore actuellement peu développées et faiblement structurées à l'échelle de la zone Kindia-Mamou. Le projet va travailler à renforcer les dynamiques existantes, notamment celles créées autour des plateformes multifonctionnelle (appuyées par le FENU), des mini-rizeries, de la promotion des kits d'étuvage ou encore des installations de transformation semi-industrielle de riz pour les Unions qui en ont les capacités de gestion.

Le projet va travailler à renforcer ces dynamiques et cela dans une perspective multidimensionnelle qui vise : a) à désenclaver en vue d'améliorer la circulation des produits (cf R1), b) à mettre à disposition des infrastructures de stockage adéquates ; c) à mieux organiser et renforcer progressivement les fonctions aval en prenant appui prioritairement sur les Unions et indirectement sur les fédérations (renforcement de la fonction de prestations de services aux membres, voir R2) identifiées comme partenaires potentiel du projet.

Les grands principes suivants seront d'application dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité :

- Contribution locale de la structure bénéficiaire afin de renforcer l'appropriation des équipements par les OP (voir modalités ci-dessus)
- Etablissement d'un contrat d'utilisation et de gestion/maintenance garantissant une gestion financière saine et une capacité à renouveler l'investissement (amortissement), avec la possibilité de réaffectation en cas de mauvaise gestion ;
- Accompagnement des OP ayant reçu des équipements au minimum sur une durée d'un an. (aucun équipement ne sera installé à moins d'un an de la fin du projet).

### **2.4.2 Activités à mettre en œuvre pour atteindre le résultat 2**

<b>Résultat 2:</b>	<b>Les capacités des acteurs actifs aux différents maillons des filières retenues sont renforcées</b>
<b>Activité A.02.01</b>	<b>Renforcer les services préfectoraux de l'agriculture impliqués dans la mise en œuvre du projet</b>
<b>Activité A.02.02</b>	<b>Renforcer les capacités de prestations de services aux membres des Unions et Fédérations d'OP</b>
<b>Activité A.02.03</b>	<b>Améliorer les capacités de gestion des infrastructures et équipements de la part des OP</b>
<b>Activité A.02.04</b>	<b>Promouvoir des innovations agri-environnementales</b>

Ce résultat vise le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques, parties prenantes du développement des filières retenues par le projet.

Le renforcement des capacités des OP, aux différents niveaux, a pour but de les rendre plus autonomes, professionnelles et en mesure de mettre en place des services efficaces à leurs membres sur les techniques agricoles, le conseil de gestion, les intrants, la gouvernance interne etc...Les deux principales fédérations régionales (FOP-BG, FPDF) développent déjà une large gamme de services aux producteurs, différenciés selon le niveau de développement des membres. Dans le cas des structures intermédiaires, tout particulièrement les Unions voire les groupements la réalité est bien différente et les compétences le plus souvent font défaut. C'est dire si des marges

d'amélioration et d'innovation importantes subsistent, singulièrement chez les secondes, afin de renforcer le professionnalisme de ces structures vis-à-vis de leurs membres. En ce qui concerne le renforcement des capacités des acteurs étatiques, il s'agit principalement d'un renforcement du suivi de l'intervention, de la coordination et du dialogue sectoriel mais également d'un appui spécifique à des services opérationnels comme ceux du BTGR ou de l'ANPROCA appelés à participer à la mise en œuvre du projet.

Ce renforcement de capacités est bien sûr à mettre en parallèle avec les actions prévues au niveau du R1 et n'a de sens que combiné avec les activités prévues à ce niveau et les acteurs qui y sont impliqués.

Ce résultat va nécessiter la mobilisation de personnels techniques, de compétences et d'expertise spécifiques dans plusieurs domaines, et un accompagnement spécifique des staff d'OP pour renforcer leur capacité à assurer un appui pertinent et de qualité à leurs membres.

Une action spécifique relative à l'accès au financement sera également mise en place dans le cadre du R2.2 et R2.3 (facilitation de l'accès aux ASF en Basse Guinée et à d'autres IMF en Moyenne Guinée notamment via une analyse de l'offre de ces institutions, l'établissement d'un protocole d'accord avec elles et un suivi rapproché de l'application de celui-ci).

Afin de renforcer l'intégration du genre dans les activités, des activités d'accompagnement spécifiques pour les femmes (formation pour renforcer les compétences de planification, gestion des budgets et pouvoir de négociation, visites d'échanges) seront mises en place dans le cadre de l'appui à la gestion de l'activité de transformation et commercialisation.

#### **Activité 2.1 Renforcer les services préfectoraux de l'agriculture impliqués dans la mise en œuvre du projet**

La situation difficile des services publics guinéens n'épargne pas le secteur agricole et les services techniques rencontrent de grandes difficultés à remplir les missions régaliennes et de services publics qui leur sont dévolues. Toutefois compte tenu de la décision de ne pas entamer de chantier de renforcement institutionnel durant la phase de démarrage, seuls certains services opérationnels à même d'avoir une valeur ajoutée directe dans la mise en œuvre d'activités du projet se verront appuyés. Il s'agit essentiellement à ce stade, et de manière non exhaustive, des services du BTGR et de certains agents de l'ANPROCA qui travaillent en appui au renforcement des OP et à la stratégie du genre. Cet appui pourra prendre les formes suivantes : formations spécifiques, assistance technique ponctuelle notamment dans le cas des missions perlées, appui à la réalisation d'études ou d'expertise et appui en équipement et en matériel

#### **Activité 2.2 Renforcer les capacités de prestations de services aux membres des Unions et Fédérations d'OP**

Le renforcement des capacités au niveau des OP, doit s'inscrire dans une double logique :

- Au niveau des structures qui opèrent sur les sites et filières retenus (prioritairement les Unions, voire groupements ou coopératives), l'objectif est, à moyen terme de contribuer au renforcement des compétences générales en matière de professionnalisation et prestations de services à leurs membres. Dans cette perspective, il est prévu d'appuyer ces structures par un accompagnement général dans leur gestion. En effet, le manque de transparence est souvent une des raisons principales pour des divergences et des problèmes au sein des organisations. Il s'agit de principes de « gestion générale », afin d'améliorer la transparence et la prise de décision au sein de l'organisation, y compris la comptabilité simplifiée, la tenue des documents de base etc., selon les besoins de l'union et de ses groupements membres.
- Au niveau des structures fédératives de Basse et Moyenne Guinée, si l'objectif général est d'améliorer leurs capacités de prestations de services aux membres (au niveau des staff techniques respectifs), l'effet attendu sera double : indirect via les retombées attendues au niveau des structures intermédiaires et direct via l'appui à certaines prestations spécifiques qui seront étendues aux sites et filières ciblés dans le cadre des prestations existantes notamment :
  - Renforcement de l'activité de conseil à l'exploitation familiale
  - Appui à l'installation de jeunes agriculteurs
  - Accompagnement du processus de transition vers des approches filières

### **Activité 2.3 Améliorer les capacités de gestion des infrastructures et équipements de la part des OP**

A la différence du résultat précédent, l'objectif est clairement inscrit dans une logique de plus court terme avec en priorité : renforcer les compétences des structures (unions, coopératives, groupements) en matière de gestion des investissements, aménagements, infrastructures et équipements post-récolte. Le principe général est que toute structure puisse bénéficier d'un accompagnement au minimum pendant une période d'un an post-investissement. Celui-ci concernera notamment l'élaboration d'un manuel de procédures pour ces investissements, le développement des outils y relatifs et le suivi de l'exécution.

Plus précisément pour les trois filières, les actions suivantes concerneront :

- La formation des utilisateur(rice)s par rapport à l'utilisation et la maintenance des équipements (vannage, décorticage, étuvage, séchage)
- L'accompagnement de la bonne gestion des investissements: sensibilisation, formation, outils et suivi de la gestion simplifiée et collective

### **Activité 2.4 Promouvoir des innovations agri-environnementales**

Dans le cadre du projet, la mise en œuvre de cette activité s'appuiera sur acquis évoqués au point 1.2.1 afin de promouvoir une agriculture durable en impliquant des paysans, des OP déjà avancés dans ce domaine (paysans-relais, formateurs) et les services techniques des deux fédérations. L'approche privilégiée sera celle de « paysan à paysan », faisant appel aux paysans eux-mêmes, aux animateurs des fédérations, aux services étatiques comme l'ANPROCA et aux experts locaux comme facilitateurs des séances. Des parcelles de démonstration, des visites d'échanges et des journées portes ouvertes feront également partie du champ école paysan. Les connaissances et les pratiques partagées seront basées sur le savoir paysan indigène, les pratiques empiriques prometteuses et la science d'agro-écologie.

Les actions spécifiques concerneront :

- la formation, le conseil et la sensibilisation (approche champs écoles avec parcelles de démonstration, visites d'échanges, )
- la gestion de la fertilité, protection des sols, lutte antiérosive, semences paysannes, intégration agriculture-élevage, engrais verts, compostage, gestion de l'eau, lutte biologique contre maladies...

Les agents de l'ANPROCA seront associés dans le cadre des formations dispensées et dans la mise en œuvre de l'approche.

### **2.4.3 Activités à mettre en œuvre pour atteindre le résultat 3**

<b>Résultat 3:</b>	<b>Le dialogue sectoriel régional (Kindia-Mamou) est consolidé et contribue à la concertation entre acteurs des filières retenues</b>
<b>Activité A.03.01</b>	<b>Renforcer les structures de concertation sectorielles existantes au niveau des deux régions</b>
<b>Activité A.03.02</b>	<b>Diffuser les résultats des travaux des dispositifs de concertation auprès des acteurs</b>

Un dialogue sectoriel existe déjà aujourd'hui au niveau des deux régions : au niveau du CRADER-K pour la région de Kindia et des Comités techniques préfectoraux pour Mamou et Dalaba. Pour Kindia, la dernière rencontre de la Concertation Régionale des Acteurs du Développement Rural de Kindia (CRADER-K) a eu lieu en décembre 2015 sur le thème : « Quels enseignements tirés des Campagnes Agricoles 2011-2015 dans la Région de Kindia ? – Bilan et perspectives »

Ces rencontres sont essentielles dans le cadre du suivi de la politique sectorielle et des échanges d'expériences entre les acteurs au niveau régional. Ces rencontres peuvent aussi jouer un rôle important dans le suivi de proximité des projets en cours, en particulier quand ceux-ci s'inscrivent dans les priorités sectorielles, comme c'est le cas du projet Dakma.

La proposition à ce niveau est dès lors de contribuer au renforcement des dispositifs existants, à la tenue plus régulière des réunions et à la contribution aux échanges sur les filières appuyées.

### **Activité 3.1 Renforcer les structures de concertation sectorielles existantes au niveau des deux régions**

L'appui à la concertation et au dialogue sectoriel a été jugé pertinent lors de l'atelier de Dalaba. Cette proposition fait écho à la mise en place des Comités d'orientation et de monitoring du projet qui vont pouvoir trouver, au sein des dispositifs existants, une structure d'hébergement pour l'exercice de leur mandat (voir 4.3.2). Il s'agira de relancer et redynamiser, pour Kindia, les réunions du CRADER-K actuel et d'intégrer, au niveau des deux régions (au niveau des Comités techniques préfectoraux pour Mamou et Dalaba), une réflexion plus approfondie concernant les filières concernées (perspective d'évolution du travail des OP dans cette direction en y intégrant une dimension plus économique). Cette réflexion pourra également bénéficier des expériences en cours mené par certaines OP (Minicar pour le riz et le maraîchage en Basse Guinée, animé par la FOP-BG et appuyé par le PNAFA ; plateforme de la FPF relative à la campagne de commercialisation des pommes de terre en Moyenne Guinée).

Le projet DAKMA appuiera l'organisation régulière de rencontres de ces dispositifs sur une base semestrielle et facilitera l'organisation, en marge de celles-ci, de missions de suivi conjointe qui associeront les DRA, DPA ainsi qu'un représentant du BSD de la DNA et de la CTB. Ces missions joueront un rôle de « courroie de transmission » entre l'unité de gestion du projet et le Comité de pilotage (voir chapitre 4) afin de conseiller et d'orienter ce dernier dans sa prise de décisions sur la base d'une connaissance approfondie du terrain, de ces enjeux et des contraintes rencontrées par l'ensemble des acteurs. Chaque mission donnera lieu à la production d'un rapport qui sera transmis au Comité de pilotage.

Une proposition d'agenda de ces réunions sera élaborée au début de chaque année au niveau des trios préfectures conjointement avec l'UGP.

### **Activité 3.2 : Diffuser les résultats des travaux des dispositifs de concertation auprès des acteurs des filières**

Le travail mené au sein des dispositifs, en particulier les réflexions et discussions portant sur les filières, seront diffusées dans le milieu. Une proposition sur les modalités de cette diffusion ainsi que son contenu, objectifs et public cible, sera élaborée en début de projet.

## **2.5 Indicateurs et sources de vérification**

Les indicateurs et sources de vérifications proposés sont présentés dans le cadre logique présenté en annexe 6.1. Chaque indicateur fait référence à des valeurs actuelles (définies par la baseline exhaustive du projet) et par des valeurs cibles à atteindre à la fin du projet (vérifiées par le rapport final).

## **2.6 Acteurs intervenant dans la mise en œuvre**

La mise en œuvre du volet Agriculture du programme de démarrage de la coopération belge en Guinée s'appuiera sur les principaux intervenants suivant :

- L'équipe du projet réunie au sein de l'UGP mise en place par la CTB : pour la coordination opérationnelle, la gestion administrative et technique, pour la gestion des conventions de subsides, contrats et marchés, pour le suivi général des activités et pour la réalisation de certaines activités spécifiques (voir point 3.2.4);



- Les services techniques de l'agriculture (DRA et services spécialisés de la DPA) : dans le cadre de conventions de subsides, pour certaines activités spécifiques liées aux R1(notamment études, rédaction de DAO, suivi contrôle des travaux, formations) et R2, l'animation des dispositifs de concertation et la participation aux Comité d'orientation et de monitoring ;
- Une série de prestataires techniques pour la mise en œuvre de certaines activités spécifiques liées aux R1 et R2
- Des entreprises de travaux pour certains travaux d'aménagement et d'infrastructures de désenclavement.

## 3 RESSOURCES

### 3.1 Ressources financières

#### Contribution belge

Les ressources disponibles pour le projet DAKMA sont de 5 millions d'euros. Ce montant couvre les activités du projet ainsi que l'encadrement et le suivi assurés par la CTB en Guinée et au siège.

Le budget est scindé en trois parties, soit i) résultats et activités ; ii) moyens généraux ; et iii) réserve budgétaire.

Les investissements en matériel informatique, moyens de transports lorsqu'ils sont destinés aux partenaires sont inclus dans les activités et résultats. Le reste du matériel, destiné à l'équipe de gestion du projet se retrouve dans les moyens généraux.

La contribution belge ne couvrira pas le paiement des agents des services publics de l'Etat ou de la société civile ou autres acteurs non étatiques, mais uniquement des frais de fonctionnement et d'investissement relatifs aux activités liés à des résultats du projet.

La contribution belge couvrira le paiement des taxes dues sur ces frais de fonctionnement et investissement.

#### Contribution guinéenne

Elle est constituée de :

- les salaires et autres avantages versés au personnel des institutions publiques collaborant avec le projet au niveau national, régional, préfectoral et communal.
- La mise à disposition de locaux et équipements pour l'UGP de la part des services techniques régionaux de l'agriculture
- la contribution des bénéficiaires (évaluée entre x et y % de la valeur des investissements) selon la logique décrite au niveau du résultat 1.

#### Budget

BUDGET TOTAL			BUDGET TOTAL TTC	%	Année 1	Année 2	Année 3
<b>A</b>	<b>Objectif spécifique</b>		<b>5,000,000</b>	<b>100</b>	<b>1,664,496</b>	<b>1,665,596</b>	<b>1,669,908</b>
A	01	<i>R1 Des investissements sur des sites à haut potentiel sont réalisés en amont et en aval des filières retenues</i>	2,455,000	49	710,000	970,000	775,000
A	01	01 Réaliser des aménagements hydro-agricoles	1,340,000		405,000	505,000	430,000
A	01	02 Réaliser des infrastructures de désenclavement	540,000		130,000	230,000	180,000
A	01	03 Diffuser et étendre des pratiques de culture attelée et l'utilisation de matériel aratoire adapté	220,000		60,000	90,000	70,000
A	01	04 Mettre à disposition du matériel végétal amélioré pour les cultures fruitières	130,000		40,000	60,000	30,000
A	01	05 Mettre à disposition des équipements et infrastructures post-récolte (stockage, conditionnement et transformation)	225,000		75,000	85,000	65,000
A	02	<i>Les capacités des acteurs actifs aux différents maillons des filières retenues sont renforcées</i>	1,030,000	21	420,000	300,000	310,000
A	02	01 Renforcer les services préfectoraux de l'agriculture impliqués dans la mise en œuvre du projet	200,000		160,000	20,000	20,000
A	02	02 Renforcer les capacités de prestations de services aux membres des Unions et Fédérations d'OP	430,000		130,000	150,000	150,000
A	02	03 Améliorer les capacités de gestion des infrastructures et équipements de la part des OP	300,000		100,000	100,000	100,000
A	02	04 Promouvoir des innovations agri-environnementales	100,000		30,000	30,000	40,000
A	03	<i>Le dialogue sectoriel régional (Kindia-Mamou) est consolidé et contribue à la concertation entre acteurs des filières retenues</i>	64,500	1	21,500	21,500	21,500
A	03	01 Renforcer les structures de concertation sectorielles existantes au niveau des deux régions	52,500		17,500	17,500	17,500
A	03	02 Diffuser les résultats des travaux des dispositifs de concertation auprès des acteurs	12,000		4,000	4,000	4,000
<b>X</b>	<b>Réserve budgétaire</b>		<b>78,472</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78,472</b>
x	01	<i>Réserve budgétaire</i>	78,472	2	0	0	78,472
x	01	01 Réserve budgétaire	78,472		0	0	78,472
<b>Z</b>	<b>Moyens généraux</b>		<b>1,372,028</b>	<b>27</b>	<b>512,996</b>	<b>374,096</b>	<b>484,936</b>
Z	01	<i>Frais de personnel</i>	995,148	20	283,536	306,036	405,576
Z	01	01 Assistance technique internationale	832,500		225,000	247,500	360,000
Z	01	04 Personnel de support	47,088		15,696	15,696	15,696
Z	02	<i>Investissements</i>	153,600	3	153,600	0	0
Z	02	01 Véhicules	96,000		96,000	0	0
Z	02	04 Aménagements du bureau	24,000		24,000	0	0
Z	03	<i>Frais de fonctionnement</i>	126,080	3	42,860	42,860	40,360
Z	03	01 Frais de fonctionnement bureau	70,080		23,360	23,360	23,360
Z	03	02 Frais de fonctionnement des véhicules	36,000		12,000	12,000	12,000
Z	03	03 Missions diverses	6,000		2,000	2,000	2,000
Z	03	04 Frais de représentation et de communication externe	9,000		3,000	3,000	3,000
Z	03	05 Formation	5,000		2,500	2,500	0
Z	04	<i>Audit et Suivi et Evaluation</i>	97,200	2	33,000	25,200	39,000
Z	04	01 Etude baseline en début de projet	24,000		24,000	0	0
Z	04	02 Frais de suivi et évaluation	48,000		6,000	6,000	36,000
Z	04	03 Audit	16,200			16,200	
Z	04	04 Backstopping CTB	9,000		3,000	3,000	3,000
<b>TOTAL</b>			<b>5,000,000</b>		<b>1,664,496</b>	<b>1,665,596</b>	<b>1,669,908</b>

## 3.2 Ressources humaines

### 3.2.1 Approche et structure de gestion du projet

Le tableau ci-dessous présente l'organisation des structures de gestion du projet DAKMA :

Niveau	Structure	Fonctions
Niveau central	Comité des partenaires	Orientations et décisions stratégiques du programme 'pays'
Niveau central	Comité de Pilotage	Instance de concertation et de décision en charge de la supervision et la coordination stratégique du projet DAKMA
Niveau régional	Comités d'orientation et de Monitoring dans les régions de Kindia et Mamou	Suivre l'état d'avancement et l'atteinte des résultats du projet au niveau régional, veiller à la cohérence des approches et à la complémentarité du projet avec d'autres initiatives régionales de développement agricole
Niveau régional	Bureau de projet à Kindia et bureau de relais à Mamou (bureau projet 'eau potable')	Gestion/coordination de la mise en œuvre du projet DAKMA.

Le principe stratégique de l'approche multi-acteurs est le fil conducteur du dispositif de mise en œuvre du projet. Il revient à déléguer des activités spécifiques ou des groupes d'activités aux différents partenaires de mise en œuvre du projet, tels que des services techniques de l'état, des organisations professionnelles agricoles, des ONG et des acteurs privés (voir chapitre 4).

La CTB, à travers une unité de gestion (UGP), assurera la gestion globale de la mise en œuvre du projet selon le principe de la « Régie » et apportera également une expertise spécifique à l'ensemble des partenaires du projet.

### 3.2.2 Contribution guinéenne

L'Etat guinéen mobilisera, en qualité « d'homologue » à l'expert en coopération technique (ECT) au sein de l'UGP, un cadre représentant le Ministère de l'Agriculture (voir 3.2.4). Il s'engage par ailleurs, à mettre à la disposition de DAKMA le personnel nécessaire au sein des administrations et services publics impliqués dans le projet. Il s'agit des agents publics du Ministère de l'Agriculture (bureau stratégique, services 'génie rurale', 'promotion et conseil agricole', genre...) au niveau national, régional (Kindia, Mamou) et préfectoral (Kindia, Mamou, Dalaba).

### 3.2.3 Contribution belge

La partie belge recrutera le personnel d'exécution du projet et prendra en charge tous les frais liés à ces personnes.

La mobilisation des ressources humaines du projet par la CTB s'inscrit dans l'approche multi-acteurs et est en adéquation avec l'importance du budget, la durée et les capacités des principaux partenaires du projet.

A ce titre la CTB mettra en place une unité de gestion (UGP) basée dans la zone d'intervention du projet (base à Kindia, bureau de relais à Mamou) qui assurera la gestion globale de la mise en œuvre du projet (voir spécifications en chapitre 4) et qui apportera également des expertises (permanentes, ponctuelles) en vue de renforcer les capacités des différents acteurs de mise en œuvre.

La mise en place de cette équipe d'exécution—avec une large gamme de compétences et de capacités techniques et managériales d'une part et une quantité suffisante en nombre de personnes d'autre part—est importante vue la multitude de volets et partenaires de mise en œuvre, l'étendue de la zone d'intervention et le cadre institutionnel assez faible dans lequel le projet opère.

Afin de réduire les coûts et de favoriser des synergies des ressources humaines et matérielles sont mutualisées avec d'autres interventions de la coopération belgo-guinéenne (projets 'eau potable' et 'renforcement des capacités').

L'expertise mobilisée pour la mise en œuvre du projet DAKMA accompagnera également la préparation de la composante agricole du futur programme bilatéral.

### 3.2.4 Profils prévus

L'unité de gestion du projet (UGP) sera basée à Kindia. Elle assurera la gestion globale des opérations et apportera une expertise spécifique à l'ensemble des partenaires du projet. Elle sera composée des ressources humaines suivantes<sup>1</sup> :

- Un **expert international en coopération technique** (ECT) spécialisé en appui aux filières agricoles et renforcement des capacités qui sera en appui à l'ensemble des partenaires du projet. Il assumera de manière générale, conjointement avec son homologue national, la responsabilité de la mise en œuvre du projet dans le respect du principe de partenariat. Il s'occupera spécifiquement de la coordination et du monitoring de l'ensemble des actions retenues et des différents partenaires de mise en œuvre de DAKMA, coordonnera, avec l'appui du RAFI, la gestion administrative et financière globale de l'intervention et accompagnera également, en collaboration avec le partenaire guinéen, la préparation de la composante agricole du futur programme bilatéral. Il assurera une tutelle hiérarchique sur l'ensemble du personnel de projet sous contrat CTB.
- Un **représentant du Ministère de l'Agriculture en qualité « d'homologue »** de l'ECT. Conjointement, ils assumeront la responsabilité de la mise en œuvre du projet dans le respect du principe de partenariat. L'homologue dépendra de et rendra compte à son l'Administration de tutelle qui le prendra en charge. Seuls les frais liés à ses activités dans le cadre de la mise en œuvre du projet, seront pris en charge sur le budget de celui-ci à l'exclusion de tout autre frais (cf. points 3.1 et 4.5.2).
- Les attributions de l'homologue national seront clairement définies par la partie nationale et soumises à l'approbation du Comité de pilotage, au plus tard lors de sa première session au démarrage de la mise en œuvre du projet.
- Deux **Assistants Techniques nationaux** (ATN) spécialisés en génie rural et aménagement pour le premier et opérations post-récolte pour le second
- Un **Responsable Administratif et Financier** (RAF) international, chargé de la gestion budgétaire et le rapportage financier du projet, la gestion des achats, contrats et logistique, le renforcement des capacités des structures partenaires, la gestion des risques fiduciaires, le contrôle interne et les audits, ainsi que la gestion de l'équipe administrative et financière du projet. Il sera basé à Kindia et prestera à temps partiel pour le projet DAKMA ; il sera également en charge des projets 'eau potable' et 'renforcement des capacités' du programme de démarrage de la coopération guinéo-belge (voir ci-dessous).
- Un comptable et un secrétaire-caissier basés à Kindia (tous les deux à plein temps).
- Une petite équipe de support logistique (2 chauffeurs, planton) et de gardiennage.

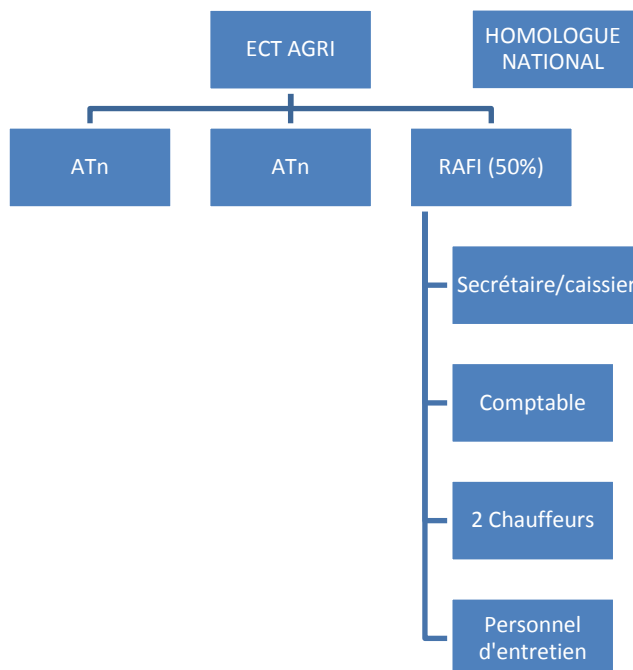
RH DAKMA	Quantité	Total (ho/mois)	% DAKMA	% Eau	% RCBEE
<b>ECT responsable de projet</b>	1	36	75 sur 18 mois- 100 sur 18 mois	0	0
<b>Homologue national</b>	1	36	PM	0	0
<b>Assistants Techniques nationaux</b>	2	60	100	0	0
<b>RAFI</b>	1	36	50 (Y1 et Y2) 100 (Y3)	30 (Y1 et Y2)	20 (Y1 et Y2)
<b>Comptable</b>	1	36	100	0	0
<b>Secrétaire/caissier</b>	1	36	100	0	0
<b>Chauffeur</b>	2	72	100	0	0
<b>Planton</b>	1	36	100	0	0
<b>Gardien</b>	2	72	100	0	0

<sup>1</sup> L'utilisation du genre masculin couvre à la fois les femmes et les hommes. Les femmes sont particulièrement encouragées à présenter leur candidature et la sélection tiendra compte de l'égalité des genres au niveau des ressources humaines.

Hormis le déploiement de cette équipe permanente, le projet pourra également recourir à de l'assistance technique supplémentaire, internationale ou non, de façon ponctuelle ou perlée (ponctuelle mais régulière sur une durée assez longue) en fonction des besoins et les résultats à atteindre.

La planification des prestations du RAFI pour le projet DAKMA (qui le prend en charge à hauteur de 50% sur 24 mois et 100% sur 12 mois) est actualisée et validée mensuellement par le Représentant Résident (RR) de la CTB pour la Guinée ou son délégué. Ce dernier procède également aux arbitrages éventuels quant à la répartition et le timing des prestations du RAFI au bénéfice des 3 projets du programme de démarrage Guinéo-belge.

L'organigramme du projet DAKMA est repris dans le schéma ci-dessous.



L'organigramme complet de la CTB-Guinée est repris en annexe 6.6.

### 3.3 Ressources matérielles

#### Contribution guinéenne

- Mise à disposition à Kindia de locaux susceptibles d'accueillir l'UGP du projet. Un bureau de relais y sera également prévu pour le projet 'eau potable'.

#### Contribution belge

Au niveau des investissements :

- Contribution à l'aménagement et/ou la réhabilitation des locaux de l'UGP ;
- Du matériel roulant (véhicules, motos) ;
- Un stock de pièces détachées, de carburants et de lubrifiants pour les entretiens courants du matériel roulant ;
- Des équipements de bureau, du matériel informatique et de communication

#### Frais de fonctionnement :

Il est prévu des ressources pour :

- Le fonctionnement et l'entretien des véhicules
- Les fournitures et les frais courants pour les locaux de projet à Kindia
- Les frais de missions des équipes

- Les frais d'organisation des Comités de Pilotage

**Les frais d'audit et d'évaluation :**

- La mise en place du système de SE (base line)
- Les backstoppings du siège et les exercices de capitalisation
- Les audits et des évaluations

## 4 MODALITÉS D'EXÉCUTION

### 4.1 Contexte programmatique

Le projet DAKMA constitue le volet agricole du programme de démarrage de la coopération guinéo-belge. Il est l'unique intervention de la CTB dans le secteur agricole en Guinée.

Comme décrit dans le chapitre 3, le projet DAKMA partage des ressources humaines et matérielles avec les deux autres interventions du programme de démarrage ; le programme RCBEE (Renforcement des Capacités, Bourses, Etudes, Expertises) basé à Conakry et le projet d'alimentation en eau potable dans les préfectures de Kindia et de Mamou qui a son siège à Mamou.

### 4.2 Cadre légal et responsabilités administratives

Le cadre légal du projet de Développement Agricole dans la zone de Kindia-Mamou (DAKMA) est fixé par :

- La Convention Générale signée entre la République de Guinée et le Royaume de Belgique en date du 4 janvier 2016.
- Le Programme de démarrage de la coopération guinéo-belge (2016-2017) signé entre la République de Guinée et le Royaume de Belgique en date du 5 janvier 2016.
- La Convention Spécifique (CS) à signer à l'issue du processus de formulation du projet entre la République de Guinée et le Royaume de Belgique, ci-après dénommées les Parties. Le présent Dossier Technique et Financier (DTF) fait partie intégrante de la Convention spécifique. En cas de contradiction entre le texte du DTF et celui de la CS, c'est ce dernier qui prévaut.

Conformément aux procédures de la coopération guinéo-belge en vigueur en République de Guinée, le projet sera mis en œuvre en régie par la CTB, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés.

La CTB assume la responsabilité financière de la mise en œuvre du projet. La responsabilité de la mise en œuvre technique sera assumée conjointement par le Ministère de l'Agriculture et la CTB via l'unité d'exécution du projet.

### 4.3 Cycle de vie de l'intervention

La Convention Spécifique porte sur une durée de 48 mois, à compter de la date de signature de celle-ci. L'exécution de l'intervention est prévue pour une période de 36 mois.

Le cycle de vie de l'intervention comprend trois phases principales : Préparation, Mise en Œuvre et Clôture administrative.

Les guides CTB de démarrage et de clôture des interventions constituent les documents de référence pour les phases de préparation, de démarrage et de clôture. Le manuel de gestion administrative et financière de la CTB en Guinée constitue la base de travail pour la phase de mise en œuvre.

#### 4.3.1 Préparation

La phase de préparation de l'intervention couvre la période comprise entre l'approbation du DTF de formulation par le Comité de Pilotage (CP) du projet d'une part et la signature de la Convention de Mise en Œuvre (CMO) entre l'Etat belge et la CTB d'autre part.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées pendant la phase de préparation:

- Préparation des démarches réglementaires nécessaires
- Identifications des RH à mobiliser
- Mobilisation de la contrepartie nationale
- Lancement des recrutements des RH internationales et nationales
- Préparation d'éventuels marchés (CSC) nécessaires en vue de réaliser la Baseline exhaustive
- Préparation d'autres marchés éventuels (études techniques de faisabilité relatives aux infrastructures agricoles)



- Réalisation des diagnostics organisationnels et institutionnels (des organisations paysannes entre autres)
- Préparation des accords de subsides déjà identifiés
- Ouverture du compte principal
- Préparation des achats (CSC) de matériel (dont matériel roulant)

Les dépenses qui peuvent être effectuées pendant cette phase, dite « avant CMO » peuvent uniquement être des dépenses liées au recrutement et à la logistique de l'intervention.

Frais de personnel	5 000 €
Frais de recrutement de personnel	5.000 €
Frais logistiques	121.000 €
Achat matériel roulant	96.000 €
Achat matériel ICT	25.000 €

### 4.3.2 Exécution

La phase d'exécution se divise en 3 sous-phases : démarrage effectif, mise en œuvre, clôture opérationnelle.

#### 4.3.2.1 Démarrage effectif

La phase de démarrage proprement dite débute dès la notification de la CMO et se conclut par la validation par le Comité de Pilotage des éléments du rapport de démarrage.

Au début de cette phase l'Unité de Gestion du Projet (UGP) prend fonction et le Comité de Pilotage d'ouverture du projet se tient.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées durant cette étape (certaines assurant la continuité avec des démarches entamées durant la phase de préparation):

- Finalisation des processus de recrutement de l'assistance technique internationale et nationale et installation des RH dans leur fonction ;
- Ouverture des comptes et l'établissement des mandats du personnel de l'intervention ;
- Réalisation des formations nécessaires ;
- Poursuite de marché(s) éventuel(s) entamés dans la phase de préparation ;
- Mise en place des outils de Suivi et Evaluation ;
- Etablissement d'un manuel de gestion opérationnelle de l'intervention sur base du présent DTF et en faisant référence au manuel de gestion administrative de la CTB applicable pour le programme de coopération bilatéral en Guinée ;
- Planifications opérationnelle et financière de l'intervention ;

Une planification détaillée des activités et des produits attendus de cette phase de démarrage est reprise dans le Guide de démarrage des interventions de la CTB.

Le Comité de Pilotage valide les éléments suivants :

- Le manuel de gestion opérationnelle de l'intervention ;
- La première planification opérationnelle et financière ;
- Le cadre de monitoring actualisé (+ plan de travail de la Baseline exhaustive)

Le PV de ce CP et les éléments qu'il valide constituent le rapport de démarrage du projet.

#### 4.3.2.2 Mise en œuvre

La mise en œuvre opérationnelle de l'intervention démarre à l'approbation du rapport de démarrage par le Comité de Pilotage et se termine lors de l'approbation par le Comité du planning de clôture.

#### 4.3.2.3 Clôture opérationnelle

La phase de clôture débute au plus tard 6 mois avant la fin de l'exécution de l'intervention selon les modalités décrites DTF Projet DAKMA (GIN 16 004 11) – version finale

dans le Guide de clôture des interventions de la CTB.

Trois mois avant la phase de clôture, une planification détaillée des activités et des produits attendus de cette phase de clôture sera élaborée par l'UGP et soumise à l'approbation du Comité de Pilotage.

Le Rapport final sera rédigé et présenté pour approbation au Comité de Pilotage dans les trois mois à dater de la fin des activités opérationnelles. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture opérationnelle et financière. Une fois ce rapport approuvé, l'équipe d'intervention est déchargée.

Six mois avant la fin de la convention spécifique il n'est plus autorisé de procéder à des engagements sans l'accord préalable du Comité de Pilotage et uniquement sous condition que le paiement de l'engagement soit planifié avant la fin de la convention spécifique.

Au terme de la CS, les dépenses ne sont plus autorisées, sauf si elles sont liées à des engagements pris 6 mois avant la fin de ladite Convention et actés dans le P.V. du Comité de Pilotage de clôture.

### 4.3.3 Clôture administrative

Le rapport final est mis à jour en fin de période de clôture opérationnelle et est envoyé par la CTB à la DGD pour demande de réception définitive. Une fois ce rapport approuvé par la DGD l'intervention est administrativement clôturée.

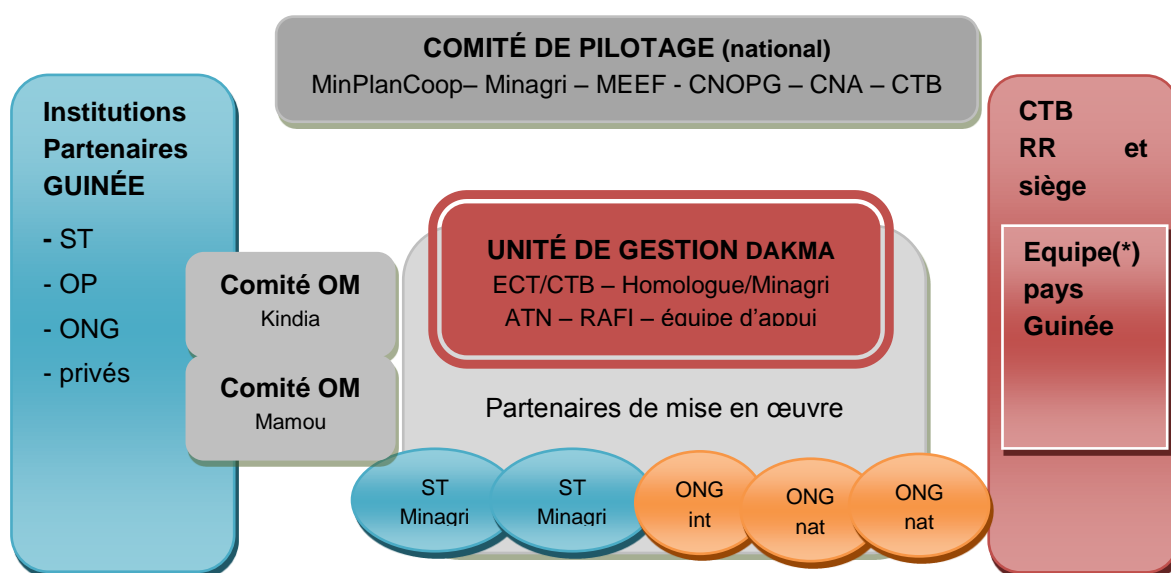
Après la clôture financière de l'intervention, les fonds non utilisés seront récupérés par l'Etat belge et ne pourront être transférés à d'autres interventions.

## 4.4 Structures de pilotage, monitoring et mise en œuvre

Le pilotage, le monitoring et la mise en œuvre du projet DAKMA sont assurés par les organes suivants (à différents niveaux) :

- ⇒ Le Comité de Pilotage (CP) du projet (niveau national) ;
- ⇒ Les Comités d'Orientation et de Monitoring (COM) dans les 2 régions d'intervention du projet ;
- ⇒ L'Unité de Gestion du Projet (UGP).

### 4.4.1 Dispositif organisationnel du projet



(\*) *Equipe pays* : regroupe des experts et conseillers de la CTB (RR et siège) apportant de l'appui-conseil et constituant une assurance qualité dans la mise en œuvre du projet

## 4.4.2 Le Comité de Pilotage (CP) du projet

Un comité de pilotage sera mis en place au niveau national pour assurer le pilotage stratégique de l'ensemble des interventions du projet. Il supervisera les orientations générales de l'intervention en conformité avec son cadre légal et les documents de projet approuvés (DTF).

### 4.4.2.1 Compétences et attributions

Le Comité de Pilotage du projet dispose des compétences et attributions suivantes:

- Apprécier l'état d'avancement général du projet et l'atteinte des résultats intermédiaires ;
- Apprécier spécifiquement l'atteinte de groupes cibles du projet, sa cohérence (interne et externe) et l'état de mise en œuvre de ses stratégies transversales (relatives au genre surtout) ;
- Formuler, le cas échéant, des recommandations stratégiques en vue de réorienter ou de faciliter la mise en œuvre du projet ;
- Approuver les ajustements ou les modifications éventuelles des résultats, tout en respectant l'objectif spécifique et l'enveloppe budgétaire fixés par la CS et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- Valider périodiquement les plans opérationnels, techniques et financiers et les rapports d'exécution consolidés du projet ;
- Approuver les modifications budgétaires proposées par l'équipe de mise en œuvre du projet ;
- Arbitrer les éventuels différends stratégiques au sein du projet relatifs aux stratégies d'intervention, l'articulation des rôles ou l'allocation des ressources et résoudre tout problème d'interprétation d'ordre stratégique du DTF du projet ;
- Superviser l'exécution des engagements pris par les parties prenantes du projet ;
- Valider spécifiquement la situation de référence (baseline exhaustive) du projet ;
- Définir et initier le dispositif d'audit/contrôle et de revue externe du projet ;
- Examiner les rapports de revue et d'audit financier et approuver le plan de mise en œuvre des recommandations y afférentes ;
- Superviser le processus de clôture et approuver le rapport final du projet ;

### 4.4.2.2 Composition

Le Comité de Pilotage du projet est composé :

- Du Secrétaire Général du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale ou son représentant, président du Comité
- Du représentant du Ministère de l'Agriculture
- Du représentant de Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts (MEEF)
- Du représentant de la Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée (CNOP-G)
- Du représentant de la Chambre Nationale d'Agriculture de Guinée (CNAG)
- Du Représentant résident de la CTB pour la Guinée ou son délégué.

Le Comité de Pilotage peut inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, toute personne qui apporte une contribution à l'intervention. A ce titre les Directeurs Régionaux d'Agriculture de Kindia et Mamou assistent d'emblée aux réunions du CP en qualité d'observateurs.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) assure le secrétariat du CP et apporte les informations nécessaires pour les réunions.

### 4.4.2.3 Mode de fonctionnement

- Le comité établit son règlement d'ordre intérieur (ROI) dans le respect des dispositions du cadre légal régissant le projet ;
- Le comité se réunit sur invitation de son président ordinairement chaque semestre ou de façon extraordinaire en cas de besoin ou à la demande spécifique d'un membre ;
- Le comité se réunit pour la première fois au plus tard trois mois après la signature de la convention spécifique du projet ;
- Le comité prend ses décisions en concertation et selon la règle du consensus ;

- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par tous les membres ;
- Le comité tient également une réunion au plus tard 3 mois avant la fin de validité de la convention spécifique afin d'approuver le rapport final et d'assurer les formalités de clôture du projet ;
- Le secrétariat du comité est assuré conjointement par la CTB et le Ministère de l'Agriculture. Le rôle du secrétariat est précisé dans le règlement d'ordre intérieur.

#### 4.4.3 Les Comités d'Orientation et de Monitoring (COM)

Compte tenu du centre de gravité géographique des actions menées et de la nécessité de réunir à intervalles réguliers les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre (Services Etatiques, OP, structures d'appui, privés, CTB), des Comités d'Orientation et de Monitoring seront mis en place pour les 2 régions d'intervention du projet (Kindia, Mamou).

Les compétences et attributions de ces comités régionaux sont les suivantes :

- suivre l'état d'avancement et l'atteinte des résultats du projet au niveau régional ;
- veiller à la cohérence des approches d'intervention et à la complémentarité des activités du projet avec d'autres initiatives régionales de développement agricole (étatiques, privées ou portées par d'autres PTF) ;
- assurer un rôle de « courroie de transmission » entre l'unité de gestion du projet et le comité de pilotage afin de conseiller et d'orienter ce dernier dans sa prise de décisions sur la base d'une connaissance approfondie du terrain, de ces enjeux et des contraintes rencontrées par l'ensemble des acteurs ;
- Veiller au processus participatif des exercices de planning et de rapportage opérationnel du projet ;
- appuyer la formulation des recommandations et propositions de modification techniques au niveau des volets d'activités ;
- veiller à l'appropriation et la mise en œuvre des recommandations des revues et des backstoppings par l'ensemble de partenaires du projet dans la région

Les DRA des deux régions seront les présidents des COM et en seront les porte-paroles au niveau du CP. Le secrétariat des COM est assuré par l'UGP du projet.

Les COM sont appelés à se greffer sur les dispositifs de concertation/suivi existants dans les 2 régions (le CRADER-K pour la région de Kindia et les Conseils techniques préfectoraux pour Mamou et Dalaba).

#### 4.4.4 L'Unité de Gestion du Projet (UGP)

Le principe stratégique de l'approche multi-acteurs est le fil conducteur du dispositif de mise en œuvre du projet. Il revient à déléguer des activités spécifiques ou des groupes d'activités aux différents partenaires de mise en œuvre du projet, tels que des services techniques de l'état, des organisations professionnelles agricoles, des ONG et des acteurs privés (voir chapitre 4.4.6).

La CTB mettra en place une unité de gestion (UGP) restreinte basée dans la zone d'intervention du projet (avec base à Kindia et un bureau de relais à Mamou) qui assurera la gestion globale de la mise en œuvre de l'ensemble des interventions du projet, qui sera responsable de l'atteinte de ses résultats intermédiaires et qui apportera également des expertises (permanentes, ponctuelles) en appui à l'ensemble des partenaires du projet.

De manière plus spécifique l'UGP du projet DAKMA remplit les rôles suivants :

- assurer la gestion opérationnelle, administrative, et financière de toutes les opérations du projet ;
- assurer la qualité, la cohérence et la coordination technique des activités du projet dans le respect des stratégies opérationnelles retenues ;
- assurer la consolidation de la planification et du rapportage périodiques des interventions du projet ;
- mettre en place et en œuvre le dispositif de suivi-évaluation interne du projet en phase avec sa stratégie de suivi-évaluation globale ;
- assurer la gestion des appels d'offres et le suivi de la mise en œuvre des accords de subsides signés dans le cadre du projet ;
- organiser la communication, la concertation et le partage d'information interne au niveau du projet, ainsi qu'avec les projets avec lesquels il partage des ressources ;
- assurer la représentation et la communication externe, ainsi que le réseautage sectoriel au niveau du projet ;
- appuyer la tenue des réunions du comité de pilotage du projet et en assurer le secrétariat ;

L'UGP est composée d'un expert international en coopération technique (ECT) spécialisé en appui aux filières agricoles et renforcement des capacités, d'un responsable du Minagri en qualité d'homologue de l'ECT, de 2 assistants techniques nationaux, d'un RAFI (à temps partiel, voir chapitre 3), d'un comptable, d'un secrétaire caissier et d'une petite équipe de support logistique (chauffeurs/planton, voir chapitre 3). A côté de sa fonction de responsable de l'UGP, l'ECT contribuera également, en étroite collaboration avec les Ministères du Plan et Coopération internationale et de l'Agriculture, à la préparation du volet agricole du futur programme de coopération structurel entre la Guinée et la Belgique. Son financement est adapté en conséquence, à raison de 75% sur la présente intervention (voir tableau 3.2.4)

L'UGP du projet sera basée dans la ville de Kindia et disposera d'un bureau de relais dans les enceintes de la base du projet 'Eau potable' dans la ville de Mamou.

## 4.5 Gestion opérationnelle du projet

Les modalités pratiques de gestion opérationnelle seront explicitées et détaillées dans un manuel de gestion opérationnelle concis du projet. Ce manuel précisera notamment les niveaux et mandats de responsabilité du projet selon le double principe de subsidiarité et de suppléance.

### 4.5.1 Planification opérationnelle

Chaque année une planification opérationnelle et financière pour l'année suivante est préparée par l'UGP, dans le respect des délais fixés par la CTB et validée par le Comité de Pilotage.

Cet exercice annuel se fera selon les procédures et modèles fournies par la CTB et comprend la planification des activités, budget, marches publics et subsides.

La planification opérationnelle suivra le format du cadre logique et servira de base pour la programmation financière.

### 4.5.2 Gestion des ressources humaines

Le personnel international et national à mobiliser pour la mise en œuvre du projet est recruté et engagé par la CTB sur base des termes de référence tel que présenté dans ce DTF.

Tout poste est ouvert aux hommes et aux femmes et ces dernières seront particulièrement encouragées à postuler.

Les contrats du personnel international sont régis par la législation belge. Les contrats du personnel national sont régis par la législation guinéenne.

Les missions des membres de l'équipe d'intervention sont approuvées par le responsable de l'UGP du projet.

Les missions des agents de l'Etat dans le cadre du projet sont financées par l'intervention sur base d'un ordre de mission émanant de leur Ministère et d'une lettre de couverture de mission établie par la CTB.

Les modalités pour l'établissement des ordres et rapports de missions ainsi que les taux et procédures applicables en matière de per diem et de frais de missions seront ceux indiqués dans le manuel de gestion administrative applicable aux interventions de la Coopération belge en Guinée.

### 4.5.3 Mandats

La CTB est responsable pour l'engagement et le paiement des dépenses selon sa structure de mandat. A noter la particularité que les seuils repris dans les mandats sont considérés comme TTC.

### 4.5.4 Gestion financière

#### 4.5.4.1 Comptes bancaires

Dès la signature de la Convention Spécifique, un compte en EUR avec libellé 'Contribution Belge \_ titre intervention/projet' doit être ouvert. D'autres comptes (comptes opérationnels) peuvent être ouverts en cas de besoin. Pour tous les comptes bancaires, le principe de double signature est d'application selon les mandats.

#### 4.5.4.2 Transferts de fonds

Dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre entre l'état belge et la CTB et après l'ouverture du compte, un premier transfert sera fait par la CTB sur ce compte. Afin de recevoir les transferts suivants, l'intervention doit introduire un appel de fonds selon les procédures de la CTB.

Le montant de l'appel de fonds correspond aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant. Le transfert de fonds effectué par la CTB se fait au début du trimestre et éventuellement en plusieurs tranches. En cas d'urgence, l'intervention peut introduire un appel de fonds anticipé, en en justifiant le besoin.

Le transfert de fonds se fait uniquement aux conditions suivantes:

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel doit être transmise à la CTB.
- Tous les rapports exigés doivent être transmis à la CTB.
- Le plan d'actions et le suivi d'audit et/ou d'évaluations doivent être mis à jour.

Les règles de gestion de la trésorerie de la CTB (transferts vers comptes opérationnels, gestion des caisses, ...) sont d'application.

#### **4.5.4.3 Dépassements et changements budgétaires**

Le budget de l'intervention donne les contraintes budgétaires dans lesquelles l'intervention doit être exécutée.

Le montant total du budget de l'intervention tels que définis dans ce document et dans la convention spécifique ne peut être modifié que moyennant un échange de lettres entre les signataires de la convention spécifique.

Pour le budget de la Partie belge, des dépassements au niveau du budget total par mode d'exécution ou du budget total des moyens généraux ne sont pas autorisés sauf accord du Comité de Pilotage sur la base d'une proposition de changement budgétaire élaborée par l'UGP du projet selon les procédures de la CTB. Une proposition de changement budgétaire est également nécessaire dans les cas suivants :

- au niveau d'un résultat ou d'une rubrique des moyens généraux (Z-01, Z-02, etc.), le montant du dépassement est supérieur à 10% du dernier budget approuvé pour ce résultat ou cette rubrique, sans toutefois que le montant total des moyens généraux (Z) soit dépassé.
- au niveau d'une ligne budgétaire, le montant du dépassement est supérieur à 20% du montant du dernier budget approuvé sur cette ligne et est strictement supérieur à 50.000€.

Pour ces changements budgétaires un accord du Comité de Pilotage est requis.

La réserve budgétaire du budget de la Partie belge peut uniquement être utilisée après accord préalable du Comité de Pilotage.

L'intervention doit assurer un bon contrôle et un suivi budgétaire régulier des engagements afin d'anticiper la gestion des éventuels changements budgétaires nécessaires.

#### **4.5.4.4 Comptabilité et justification de dépenses**

Mensuellement, la comptabilité doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. L'outil à utiliser est l'outil fourni par/ou convenu avec la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par le responsable du projet. La comptabilité à envoyer à la CTB comprend un fichier électronique et si exigé, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse. Les documents comptables doivent être à jour, précis et fiables et être conformes aux normes et règles comptables en vigueur.

Une dépense éligible est une dépense :

- identifiable, attestée par des pièces justificatives probantes, comptabilisée conformément aux standards en vigueur ;
- en lien avec les activités et les critères définis dans le DTF et nécessaire pour l'atteinte des résultats ;
- prévue dans le budget et imputée sur la ligne budgétaire adéquate ;
- répondant aux principes de bonne gestion financière.

#### **4.5.4.5 Gestion des biens et des stocks**

Chaque bien et équipement acquis par le projet doit recevoir un numéro d'inventaire et doit être consigné dans un registre d'inventaire. Chaque semestre, un inventaire formel doit être réalisé et signé par le responsable de l'UGP. L'utilisation du bien est strictement limitée aux activités de l'intervention. En cours de l'intervention, il peut être transféré sous tutelle et patrimoine d'une structure partenaire sur base d'un acte de transfert formel et suivant les procédures de la CTB.

Un suivi exhaustif des stocks doit être réalisé afin d'assurer que tous les mouvements sont autorisés, suivis sur des supports adéquats et régulièrement contrôlés. L'UGP doit assurer un contrôle formel mensuel des stocks.

A la fin de l'intervention, l'affectation du matériel, des équipements et des stocks divers sera définie dans le PV du Comité de Pilotage de clôture.

#### 4.5.5 Gestion des Marchés Publics

Pour tous les marchés publics (travaux, fournitures, services), le projet respectera la législation belge en vigueur, ainsi que les règles internes (p.e. pour l'attribution) définies par la CTB.

Avant chaque année, au moment convenu par les directives de la CTB, l'équipe du projet doit élaborer un planning des marchés publics pour l'année suivante. Ce planning fait partie du plan annuel du projet et est actualisé trimestriellement.

Le dispositif de contrôle interne relatif aux marchés publics est le suivant :

Seuils	0 – 25.000 € (TTC)	25.000 € - 85.000 € (TTC)	85.000 € – 200.000 € (TTC)	> 200.000 € (TTC)
ANO (lancement)	/	RR (ou son représentant)	L&A	L&A
ANO (attribution)	/	RR (ou son représentant)	L&A	L&A
Signature	Selon la structure des mandats (montants dans mandats considérés comme TTC)	Selon la structure des mandats (montants dans mandats considérés comme TTC)	Selon la structure des mandats (montants dans mandats considérés comme TTC)	Mandat ad hoc

#### 4.5.6 Gestion des Conventions de Subsidés

En vertu de l'article 8 de la loi CTB, la CTB pourra financer des organismes tiers pour la réalisation d'une partie des activités d'une intervention ou des actions propres de ces organismes contribuant à l'atteinte des résultats et objectifs définis dans le DTF de cette intervention.

Les Conventions de Subsidés (CSub) sont des outils spécifiques qui permettront à l'intervention de contracter des acteurs publics et privés (lorsque le régime des marchés publics n'est pas d'application) et de promouvoir ainsi une approche multi-acteur dans la mise en œuvre.

Ces subsidés permettront aux bénéficiaires une meilleure appropriation et une augmentation de leurs compétences techniques, financières et administratives.

La plus-value à établir une Convention de Subsidés doit être démontrée par rapport à une exécution directe par l'intervention et les activités concernées doivent faire partie du mandat ou de l'objet social du bénéficiaire – contractant qu'il soit public ou privé.

Les procédures à respecter dans le cadre de la mise en œuvre des Conventions des Subsidés sont définies par la CTB dans le Guide « pour l'élaboration et le suivi des Conventions de Subsidés » et de ses annexes.

Ce guide identifie globalement deux grandes catégories d'acteurs éligibles :

- a) Les acteurs publics comme par exemples, des départements et services ministériels, des services techniques déconcentrés, des collectivités territoriales, des personnes morales de droit public et d'autres organisations de nature parastatale ou parapublique.
- b) Les acteurs privés sans but lucratif c'est-à-dire ceux dont la finalité première n'est pas la recherche d'un profit maximum mais plutôt de fournir un service à ses membres ou à la collectivité. Seront donc éligibles à ce type

de subsides par exemples les coopératives, mutuelles, associations, organisations et fédérations paysannes, les organisations communautaires et les comités d'usagers ainsi que des organisations non gouvernementales nationales ou internationales dont la vocation première est de rendre des services à la collectivité ou à des communautés dans un but d'amélioration du bien-être des populations cibles.

Les organismes publics ou privés bénéficiaires de subsides sont appelés 'bénéficiaires contractants'. Les bénéficiaires des actions financées au moyen du subside sont appelés 'bénéficiaires finaux'.

Au cours de la phase de formulation du projet DAKMA, la nécessité de recourir à des subsides a été identifiée. Bon nombre de partenaires potentiels sont déjà identifiés et sont présentés dans la matrice développée ci-dessous. L'UGP du projet pourra cependant en cours d'intervention identifier d'autres bénéficiaires potentiels de subsides dans le respect des dispositions prévues dans le guide mentionné ci-dessus.

L'opportunité de signer ces accords de subsides devra être confirmée par l'équipe de gestion du projet au moment de l'exécution, en approfondissant l'analyse, en motivant pourquoi, en l'espèce, le régime de marchés publics n'est pas d'application, et en confirmant que le choix de l'organisme partenaire est toujours pertinent.

Notons aussi que les conventions de subsides ne peuvent être signées qu'après la réalisation d'une analyse concluante des capacités organisationnelles des organismes bénéficiaires à organiser par l'UGP au début de la mise en œuvre du projet.

N° Ligne budgétaire	Intitulé de l'activité	Budget (€)	Partenaire potentiel	Statut public/privé	Motivation
<b>R1. Des investissements sur des sites à haut potentiel sont réalisés en amont et en aval des filières retenues</b>					
A_01_01	Réaliser des aménagements hydro-agricoles -volet réalisation ouvrages (y compris clôtures des périmètres)	1.150.000	ONG guinéenne 'Réseau Guinéen pour la Traction Animale et le Développement Intégré (RGTA-DI)'  ONG guinéenne 'Association pour la Promotion Economique de Kindia (APEK)'	privé  privé	Expérience importante (>15 ans) dans des aménagements hydro-agricoles (bas-fonds, plaines) et l'intégration /cohabitation de l'agriculture et l'élevage (protection périmètres, parcs collectifs) surtout en BG et la HG Ouest  Longue expérience dans l'aménagement et la valorisation des bas-fonds, la maîtrise de l'eau, la gestion durable des ressources naturelles, l'appui à la gestion et la maîtrise d'œuvre des infrastructures rurales (surtout en BG)
A_01_01	Réaliser des aménagements hydro-agricoles -volet études, contrôle et supervision des travaux	90.000	Bureaux Techniques de Génie Rural (BTGR) des Directions Préfectorales de l'Agriculture (DPA) de Kindia et Mamou	public	Services publics régionaux/préfectoraux du Ministère d'Agriculture en charge des études, contrôle et supervision des travaux d'aménagements hydro-agricoles (voir fonctions en annexe)
A_01_02	Réaliser des infrastructures de désenclavement (ponts, dalots, pistes) -volet réalisation ouvrages	450.000	ONG guinéenne 'Association pour la Promotion Economique de Kindia (APEK)'	privé	Longue expérience dans la réalisation, l'appui à la gestion et la maîtrise d'œuvre des infrastructures rurales (surtout en Basse-Guinée)
A_01_02	Réaliser des infrastructures de désenclavement (ponts, dalots, pistes) -volet études, contrôle et supervision des travaux	90.000	Bureaux Techniques de Génie Rural (BTGR) des Directions Préfectorales de l'Agriculture (DPA) de Kindia et Mamou	public	Services publics régionaux/préfectoraux du Ministère d'Agriculture en charge des études, contrôle et supervision de la réalisation des ouvrages agricoles (voir fonctions en annexe)
A_01_03	Diffusion et extension des pratiques de culture	220.000	ONG guinéenne 'Réseau Guinéen pour la Traction Animale et le	privé	La structure de référence (expérience de 24 ans) dans la traction animale et des conseils



	attelée et de matériel aratoire adapté (Kindia et Mamou/Dalaba)		Développement Intégré (RGTA-DI)		techniques qui y sont liés (dressage des bœufs, formation des maîtres bouviers, formation forgerons villageois, équipement en machines aratoires, appui-conseil en techniques culturales) qui évolue entre autres dans la région de Kindia et qui a évolué à Dalaba et quelques zones à Mamou (avec réseau de maîtres-bouviers existant)
A_01_04	Mettre à disposition du matériel végétal amélioré pour les périmètres d'extension fruitiers	130.000	Centre de Recherche Agronomique à Foulaya (CRAF/IRAG)	public	Expérience sur fonds externes de production du matériel végétal des cultures maraîchères (semences), fruitières (rejets bananes, ananas) et autres
A_01_05	Mettre à disposition équipements et infrastructures post-récolte -Volet réalisation infrastructures de stockage	90.000	ONG guinéenne 'Association pour la Promotion Economique de Kindia (APEK)'	privé	Longue expérience dans la réalisation, l'appui à la gestion et la maîtrise d'œuvre des infrastructures rurales (surtout en Basse-Guinée)
			ONG guinéenne 'Assistance Technique et Coopération (ATC)'	privé	Expérience dans l'appui à la transformation, stockage (réalisation magasins, warrantage...) et commercialisation agricole (en Haute Guinée et Basse Guinée (antenne à Kindia).
			ONG guinéenne 'Structure d'Appui aux Réseaux d'Agriculteurs(SARA)'	privé	Expérience dans l'appui à la transformation, le conditionnement, l'emballage, le transport, le stockage et la vente des produits agricoles en Basse Guinée
A_01_05	Mettre à disposition des équipements et infrastructures post-récolte -volet équipements et infrastructures de transformation et de conditionnement (Kindia et Mamou/Dalaba)	90.000	ONG belge TRIAS	privé	Longues expériences dans l'appui à la transformation et le conditionnement du riz (étuvage/décorticage) et des produits maraîchers (séchage) à travers la mise en place des plateformes multifonctionnelles, l'installation des machines post-récoltes, et l'apport en équipements/matériels et conseils technico-économiques (surtout en Basse-Guinée et Haute-Guinée)
			ONG guinéenne 'Assistance Technique et Coopération (ATC)'	privé	Expérience de 12 ans dans l'appui à la transformation (mise en place plateformes multifonctionnelles, installation machines post-récoltes) et commercialisation agricole en Haute Guinée et Basse Guinée (antenne à Kindia).
			ONG guinéenne 'Association guinéenne pour le développement de l'entreprise privée (Aguidep)'	privé	Expérience d'environ 20 ans dans l'appui-conseil, la formation, la sensibilisation en entrepreneuriat et la gestion d'entreprise des entrepreneurs privés agricoles, groupements de producteurs, OP, IMF (évolue depuis le début dans la région de Kindia et a évolué également plusieurs années en MG)

			ONG guinéenne 'Association pour la Promotion Economique de Kindia (APEK)'	privé	Longue expérience dans l'appui à la gestion post récolte et commercialisation, aux activités génératrices de revenus des femmes rurales et à l'appui à la gestion et la maîtrise d'œuvre des infrastructures rurales (surtout en BG)
A_01_05	Mettre à disposition des équipements et infrastructures post-récolte -volet études, contrôle et supervision des travaux	45.000	Bureaux Techniques de Génie Rural (BTGR) des Directions Préfectorales de l'Agriculture (DPA) de Kindia et Mamou	public	Services régionaux/préfectoraux publics du Ministère d'Agriculture en charge des études, contrôle et supervision de la réalisation des ouvrages agricoles (voir fonctions en annexe)

N° Ligne budgétaire	Intitulé de l'activité	Budget (€)	Partenaire potentiel	Statut public/privé	Motivation
<b>R2. Les capacités des acteurs actifs aux différents maillons des filières retenues sont renforcées</b>					
A_02_01	Accompagner les services préfectoraux de l'agriculture dans leur rôle dans la mise en œuvre de DAKMA	200.000	Services publics régionaux et préfectoraux du Ministère d'Agriculture (DRA/DPA, et leurs sections/services BTGR, ANPROCA...)	public	Services publics agricoles (constitués des réseaux d'agents sur l'ensemble du territoire) devant assurer leurs rôles régaliens et de services publics
A_02_02	Renforcer les capacités de prestations de services aux membres des Unions et Fédérations d'OP	450.000	ONG belge <b>TRIAS</b>	privés	Trias (auprès des OP en BG) dispose d'une forte expérience dans le renforcement institutionnel et la structuration des OP (gouvernance, professionnalisation...), l'apport des services de qualité aux membres, la défense des intérêts, le réseautage et les échanges entre partenaires, l'accès aux marchés et aux financements adaptés, la prise en compte du genre...
			ONG française <b>AFDI</b> (Agriculteurs Français et Développement International)	privé	AFDI (auprès de la FPDF en MG) dispose d'une bonne expérience quant au renforcement institutionnel et la structuration des OP (gouvernance, professionnalisation...), l'apport des services de qualité aux membres, la défense des intérêts, le réseautage et les échanges entre partenaires, l'accès aux marchés et aux financements adaptés, la prise en compte du genre...
			ONG française <b>Coopération Atlantique Guinée 44</b>	privé	Très longue expérience (22 ans sur Kindia) dans le renforcement institutionnel et la structuration des OP (gouvernance, professionnalisation, analyse des besoins, organisation des réponses, défense intérêts, formations à visée "citoyennes"...), le développement des partenariats OP/services techniques/recherche et vulgarisation..., le développement des services des OP faitières à leurs membres (distribution

					d'intrants, formation de gestion des exploitations agricoles,....)
			ONG guinéenne 'Association pour la Promotion Economique de Kindia ( <b>APEK</b> )'	privé	Expérience dans l'appui institutionnel, la structuration et le renforcement des capacités des producteurs, OP et communautés à la base (surtout zone de Kindia).
			ONG guinéenne 'Structure d'Appui aux Réseaux d'Agriculteurs( <b>SARA</b> )'	privé	Expérience dans l'appui aux OP relatif à la défense des intérêts, le plaidoyer, les services aux membres, l'organisation de la concertation et la communication entre producteurs/OP, la mise en relation (en Basse-Guinée).
A_02_03	Améliorer les capacités de gestion des infrastructures et équipements de la part des OP	300.000	ONG belge <b>TRIAS</b>	privé	Trias a une grande expérience (>20 ans) dans l'appui-conseil, la formation, l'alphabétisation, la sensibilisation en entrepreneuriat et la gestion d'entreprise des entrepreneurs privés agricoles, groupements de producteurs, OP, IMF (en BG surtout)
			ONG française <b>AFDI</b> (Agriculteurs Français et Développement International)	privé	AFDI (auprès de la FPDF en MG) dispose d'une bonne expérience dans l'appui-conseil, la formation, l'alphabétisation, la sensibilisation en entrepreneuriat et la gestion d'entreprise des groupements de producteurs, OP, IMF (en MG)
			ONG guinéenne 'Assistance Technique et Coopération ( <b>ATC</b> )'	privé	Expérience de 12 ans dans l'appui à la transformation (mise en place et gestion plateformes multifonctionnelles, installation et gestion machines post-récoltes) et commercialisation agricole en Haute Guinée et Basse Guinée (antenne à Kindia).
			ONG guinéenne 'Association guinéenne pour le développement de l'entreprise privée ( <b>Aguidep</b> )'	privé	-Expérience d'environ 20 ans dans l'appui-conseil, la formation, la sensibilisation en entrepreneuriat et la gestion d'entreprise (planification, comptabilité simplifiée, livres de caisse/stock, plan d'entreprise, plan de recouvrement IMF...) des entrepreneurs privés agricoles, groupements de producteurs, OP, IMF -Expérience dans la mise en relation des jeunes avec IMF/banques (information, garantie morale) -Evolue depuis le début dans la région de Kindia et a évolué également plusieurs années en Moyenne Guinée
			ONG française <b>Coopération Atlantique Guinée 44</b>	privé	Très longue expérience (22 ans sur Kindia) dans le renforcement des OP, le développement des partenariats OP/services techniques/recherche et vulgarisation..., le développement des services des OP faïtières à leurs membres (distribution d'intrants, formation de gestion des exploitations agricoles,....)
			ONG guinéenne	privé	Expérience dans l'appui

			'Association pour la Promotion Economique de Kindia (APEK)'		institutionnel, la structuration et le renforcement des capacités des producteurs, OP et communautés à la base (surtout zone de Kindia).
A_02_04	Promouvoir des innovations agri-environnementales	150.000	ONG belge <b>TRIAS</b> , en partenariat avec RGTA	privés	Expériences importantes dans des bonnes pratiques agro-environnementales entre autres via approche 'champs école paysan'
			-Centres de Recherche ( <b>IRAG</b> ) et de Promotion ( <b>CPH</b> ) agricole. - <b>DRA/DPA</b> (services protection végétaux et de sol)	public	Capacité opérationnelle de formation/sensibilisation (lutte intégrée horticulture, protection de sols et lutte antiérosive...) à démontrer

N° Ligne budgétaire	Intitulé de l'activité	Budget (€)	Partenaire potentiel	Statut public/privé	Motivation
<b>R3. Le dialogue sectoriel régional (Kindia-Mamou) est consolidé et contribue à la concertation entre acteurs des filières retenues</b>					
A_03_01	Renforcer les structures de concertation sectorielle existantes au niveau des régions (Kindia-Mamou)	52.500	<b>DRA/DPA</b> : services publics régionaux et préfectoraux du Ministère d'Agriculture en charge de la concertation et coordination sectorielle	public	Expériences intéressantes dans la tenue des réunions de coordination entre acteurs de développement agricole au niveau régional/préfectoral (CRADER-K et conseils techniques Préfectures MG) : partage d'expériences, capitalisation bonnes pratiques, démonstration techniques et produits...
A_03_02	Diffuser les résultats des travaux des dispositifs de concertation auprès des acteurs des filières	12.000	<b>DRA/DPA</b> : services publics régionaux et préfectoraux du Ministère d'Agriculture en charge de la concertation et coordination sectorielle	public	Rôle de coordination et communication de la part des services techniques de l'état

## 4.5.7 Monitoring et Evaluation

Les dispositifs de Monitoring et Evaluation (M&E) soutiennent les besoins de **redevabilité**, **d'apprentissage continu** et de **pilotage stratégique** au niveau du projet.

Le système retenu pour le Monitoring et Evaluation du projet DAKMA sera basé sur le guide CTB « More Results ».

### 4.5.7.1 Monitoring et Revues

Les différents éléments du système de Monitoring et Evaluation du projet sont les suivants :

	Responsabilité	Système	Fréquence	Utilisateurs
<b>Baseline exhaustive</b>	UGP	CTB	Unique	UGP, CP, RR-CTB
<b>Monitoring opérationnel</b>	UGP	CTB	Trimestriel	UGP, CP, RR-CTB
<b>Monitoring des résultats</b>	UGP	CTB	Annuel	UGP, CP, RR-CTB, Bureau de Coopération (BC) Conakry
<b>Revues</b>	CTB HQ + RR / Externes	CTB	A mi-parcours et à la fin	UGP, CP, RR-CTB, BC Conakry, DGD
<b>Monitoring final</b>	UGP	CTB	Unique	UGP, CP, RR-CTB, BC Conakry, DGD

### 4.5.7.2 Etude de base (Baseline exhaustive)

L'étude de base exhaustive pour le monitoring & évaluation du projet a pour objectif de :

- S'assurer que les principales parties prenantes ont une compréhension commune de la façon dont le processus de développement doit être organisé afin de réaliser l'outcome du projet ;
- Mettre en place le cadre de monitoring au niveau de l'intervention qui sera aligné sur des systèmes/méthodologies existants (si possible).

Les outils de collecte et d'analyse des données seront précisés au moment de l'étude de base pour éventuellement compléter les investissements nécessaires pour travailler avec des données digitalisées quand c'est pertinent et faisable. L'étude de base sera exécutée pour définir la situation de référence qui constituera la base de suivi du niveau des différents indicateurs de l'intervention. Elle sera faite par l'équipe d'intervention et reprendra les éléments déjà présents dans le DTF et précisés dans le cadre logique de l'intervention.

Elle contient les éléments suivants :

- Matrice de monitoring ;
- Plan de gestion des risques ;
- Planning opérationnel mis à jour

Le rapport du « Baseline exhaustive » est établi selon le calendrier défini dans la phase de démarrage. Il est présenté au Comité de Pilotage, qui en prend acte et approuve la façon dont l'intervention effectuera le monitoring de ses résultats.

### 4.5.7.3 Monitoring opérationnel trimestriel (MonOp)

Chaque année des planifications opérationnelles et financières pour l'année suivante sont préparées par l'UGP du projet et validées par le Comité de Pilotage.

Elles se feront selon les procédures et modèles fournies par la CTB.

Le monitoring opérationnel est un processus continu basé sur cette planification et consolidé chaque trimestre. Il comprend notamment :

- La planification des activités et sa mise à jour ;
- La planification financière et sa mise à jour ;
- La planification et le suivi des MP et des Conventions de Subsidés ;

- L'état d'exécution des activités et dépenses prévues au trimestre précédent ;
- Le suivi de la gestion des risques ;
- Le suivi de la gestion des ressources humaines de l'intervention ;
- Le suivi des décisions du Comité de Pilotage ;
- Le suivi du plan d'actions des audits ;
- Le suivi des engagements des parties

#### **4.5.7.4 Monitoring annuel des résultats**

Le Monitoring de résultats traite la partie « stratégique » du cadre de résultats sur base annuelle : Résultats, 'outcome' et, dans une moindre mesure, le niveau de l'impact.

Le rapport annuel de résultats constitue une base essentielle pour le suivi de l'intervention et de ses éventuels ajustements (tant au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs, etc.). Ce rapport est préparé par l'UGP du projet dont le responsable est garant de sa qualité.

Ce rapport annuel, après validation par le Comité de Pilotage, est remis au plus tard le 31 mars de l'année qui suit celle sur laquelle il porte, à l'Etat partenaire via le Bureau de coopération internationale en Guinée et à l'Etat belge, via la DGD à Bruxelles.

#### **4.5.7.5 Monitoring final (Rapport final)**

Le monitoring final garantit la transmission à l'organisation partenaire et à la CTB ainsi qu'aux autres membres du Comité de Pilotage, des éléments clés de la performance de l'intervention et doit veiller à ce que les leçons apprises soient enregistrées dans leur « mémoire institutionnelle ». En outre, le rapport final déclenche la clôture administrative de l'intervention par l'Etat Belge.

Le rapport final comprend:

- Un résumé de la mise en œuvre et une synthèse opérationnelle de la prestation de coopération ;
- Une présentation du contexte et une description de la prestation de coopération suivant le cadre logique ;
- Une appréciation des critères de base d'évaluation de la prestation : pertinence, efficacité, durabilité et impact ;
- Une appréciation des critères d'harmonisation et d'alignement : harmonisation, alignement, gestion orientée vers les résultats, responsabilité mutuelle, appropriation ;
- Les résultats du suivi de la prestation de coopération et des éventuels audits ou contrôles, ainsi que le suivi des recommandations émises ;
- Les conclusions et les leçons à tirer ;
- Une vue d'ensemble des informations administratives et financières.

Le rapport final qui est élaboré par l'UGP du projet doit être achevé au plus tard 1 mois avant le Comité de Pilotage de clôture. Le responsable de l'UGP est le garant de sa qualité.

Après approbation par le Comité de Pilotage, le rapport final est transmis au Bureau de Coopération à Conakry. Au plus tard 6 mois après l'échéance de la Convention Spécifique il sera remis à l'Etat partenaire (Guinée) et à l'Etat belge, via la DGD à Bruxelles.

#### **4.5.7.6 Backstopping technique**

Le Backstopping consiste en un appui technique/scientifique pour accompagner l'UGP dans la mise en œuvre du projet.

L'objectif est de renforcer le processus de réflexion commune et continue au niveau du projet, avec comme point de départ les besoins au niveau local et/ou sectoriel, avec la perspective d'apprendre, de promouvoir le changement comportemental, l'augmentation de la qualité et la mise à l'échelle.

Le Backstopping se fera à travers un coaching par le département sectoriel et thématique (EST) de la CTB à Bruxelles ou des experts externes.

De plus, des échanges seront régulièrement organisés entre le projet et des interventions similaires. Une réflexion commune sur les leçons apprises, les outputs, les impacts et les approches d'exécution en fera partie.

A côté du Backstopping plus technique (sectoriel), des appuis divers de la Représentation et d'autres départements de la CTB seront organisés en fonction des besoins relatifs à la mise en œuvre du projet.

#### **4.5.7.7 Evaluation (revue)**

Chaque intervention de la CTB est évaluée par un acteur externe indépendant au minimum une fois sur sa durée de mise en œuvre. Pour le projet DAKMA deux revues seront organisées : une revue à mi-parcours et une à la fin de la phase opérationnelle du projet.

La fonction principale de l'exercice de revue est de fournir un point de vue extérieur sur la performance de l'intervention ainsi que d'analyser en profondeur le processus de développement en cours ou terminé. La revue est ainsi utilisée pour :

- i) analyser s'il est nécessaire de réorienter les interventions afin d'atteindre l'objectif spécifique,
- ii) fournir les informations nécessaires à la prise de décisions stratégiques et
- iii) identifier les enseignements tirés et y réfléchir.

Les revues du projet seront pilotées par la Direction des Opérations de la CTB au siège selon les processus en vigueur. Les résultats des revues seront présentés au Comité de Pilotage du projet afin de juger et déterminer quelles recommandations sont retenues, qui est responsable et qui va les suivre. Ces éléments seront intégrés dans un plan d'action de mise en œuvre des recommandations de la revue, à élaborer et à exécuter par l'UGP.

Hormis les revues externes classiques, les gouvernements belge et guinéen pourront chacun, le cas échéant, procéder à une évaluation externe de l'atteinte des objectifs et des différents aspects de l'exécution du projet.

#### **4.5.7.8 Contrôle interne**

La CTB peut initier à tout moment une mission de contrôle interne sur la gestion et l'avancement du projet. Ce contrôle interne est un processus intégré mis en œuvre par des responsables de l'organisation. Il est destiné à traiter des risques et à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation, dans le cadre de la mission de l'organisation, des objectifs généraux suivants :

- l'exécution des opérations ordonnées, éthiques, économiques, efficaces et efficaces ;
- le respect des obligations de rendre des comptes ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la protection des ressources contre les pertes, les mauvais usages et les dommages

Suite à une mission de contrôle interne, l'UGP élaborera un plan d'action de mise en œuvre des recommandations avec l'appui des départements concernés du siège de la CTB et rapportera sur l'état des lieux de l'exécution du plan au Comité de Pilotage du projet.

Le service 'Controlling' de la CTB au siège apportera un appui important au projet dans la réalisation du plan d'action.

#### **4.5.7.9 Audits**

Le projet sera audité à plusieurs reprises sur la durée de mise en œuvre des activités. Cet audit portera sur :

- la vérification que les comptes du projet reflètent bien la réalité ;
- la maturité du système de contrôle interne et le respect des procédures administratives ;
- la vérification de l'utilisation économique, efficiente et efficace des moyens de l'intervention

Le Comité de Pilotage du projet peut demander des audits supplémentaires s'il les juge nécessaires. Il chargera la CTB de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon les standards internationaux) indépendante. Le rapport d'audit sera communiqué par la CTB au CP. L'UGP du projet devra élaborer un plan d'action afin d'améliorer le système de contrôle interne et prouver que des mesures correctives ont été entreprises et appliquées.

De plus, chaque année, les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre, les commissaires réalisent également des audits des interventions cogérées par la CTB. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'une intervention soit auditée par l'auditeur interne de la CTB.

## **4.6 Adaptation du DTF**

Pour toutes adaptations relatives à l'objectif spécifique de l'intervention, la durée et le budget total définis dans la convention spécifique, une demande motivée doit être introduite auprès de l'Etat belge après avoir reçu l'accord du Comité de Pilotage du projet. Si la Belgique accepte la demande, on procède à un échange de lettres signées par les deux parties.

La partie guinéenne et la partie belge peuvent en cours d'intervention apporter toute autre adaptation au présent Dossier Technique et Financier, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement de l'intervention.

Pour les aspects ci-dessous, l'approbation préalable du Comité de Pilotage est requise:

- Aux formes de mise à disposition des contributions de la Partie belge et de la Partie guinéenne ;
- Aux résultats du projet ;
- Aux propositions de changement budgétaires ;
- Aux compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement du Comité de Pilotage ;
- Au mécanisme d'approbation des adaptations du DTF ;
- Aux indicateurs de résultats et d'objectif spécifique ;
- Aux modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties

La CTB en informe le Chef du Bureau de Coopération à Conakry si de telles modifications sont apportées.

En dehors des Comités de Pilotage, des décisions ad-hoc pour le bon déroulement du projet peuvent être prises par les partenaires, via une procédure écrite (lettre tournante aux membres du CP). Ces décisions sont effectives dès signature par le Président du CP pour la partie Guinéenne et le représentant de la CTB pour la partie Belge.



## 5 ANALYSE DES RISQUES

L'analyse des risques du projet DAKMA fait référence à la mise en œuvre, l'aspect fiduciaire, l'efficacité et la durabilité de l'intervention.

### 5.1 Risques liés à la mise en œuvre

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
Retard dans le démarrage de la mise en œuvre du projet suite à l'arrivée tardive de l'ECT agri	Moyen	Fort	-Procéder aux diagnostics I/O des OP, aux études techniques de faisabilité de travaux et à la préparation des accords de subsides (y compris les analyses organisationnelles des prestataires) avant l'arrivée de l'ECT faisant appel aux accords-cadres existants -Anticiper sur le recrutement de l'expert et favoriser des mécanismes flexibles de recrutement
Problèmes de mobilisation de la contrepartie guinéenne (surtout locaux sur Kindia) et de fonctionnement adéquat des organes de pilotage et de monitoring du projet par manque de soutien ou de mobilisation de la part des autorités agricoles	Moyen	Fort	-Communication périodique et constructive avec les autorités agricoles (à tous les niveaux) en préparation et au début de la mise en œuvre du projet -Informers les membres du Comité de Pilotage par rapport à l'avancement de la préparation des actions du projet
Les parcelles ou terrains sur lesquels devront être érigés les ouvrages ne sont pas rendus disponibles à temps	Moyen	Fort	-Cibler des terrains sans enjeux fonciers -Sensibiliser les autorités locales et agricoles, ainsi que les bénéficiaires à travers des contacts directs et des réunions périodiques au sein du projet
Nombre insuffisant d'entreprises avec les compétences requises répondant aux appels d'offre de travaux	Faible	Fort	-Information et communication sur la consistance des travaux et sur les niveaux des qualités exigés. -Organisation de visites obligatoires sur site pour répondre à l'appel d'offre
Les capacités financières de préfinancement des entreprises prestataires (travaux) sont insuffisantes	Moyen	Fort	Mise en place d'un mécanisme permettant le paiement des factures fournisseurs en direct
Retard dans la mise en œuvre du projet par des délais importants pour rendre disponible des équipements et matériaux importés (équipements aratoires et post-récolte, grillages...)	Faible	Moyen	Planification et anticipation des commandes et mise en œuvre de possibilité d'utilisation de lettre de crédit pour les équipements importés
Retard dans le démarrage de l'exécution des accords de subsides suite à la mobilisation problématique des RH de qualité au niveau des ONG prestataires	Moyen	Fort	Bien anticiper quant à la préparation des accords de subsides (y compris les analyses organisationnelles des prestataires)
Mise en œuvre du projet affectée par une situation épidémique et sanitaire problématique dans la zone du projet	Moyen	Fort	Respect des consignes sanitaires mise en place dans le cadre de la lutte contre Ebola
Instabilité institutionnelle (changement, turnover politique) avec possibilité d'une interférence du pouvoir politique dans la mise en œuvre du projet	Moyen	Fort	-Stimuler le respect –par toutes les parties prenantes- du cadre légal du projet et du rôle des autorités publiques dans la mise en œuvre du projet (p.e dans réunions du Comité de Pilotage) -Investir dans le dialogue politique dans le secteur agricole (Bureau de Coopération)
Prise de décision consensuelle problématique par dysfonctionnement du Comité de Pilotage du projet	Faible	Fort	-Réalisation d'un ROI clair (qui décrit aussi clairement le mode de fonctionnement du CP) -Promouvoir une culture de transparence, de partage et de responsabilisation

Déboursements faibles pendant la période de démarrage du programme (première année)	Moyen	Moyen	Gestion anticipative et élaboration d'une planification opérationnelle qui tient compte des éléments de contexte spécifiques du programme (calendrier agricole...)
---	-------	-------	--

## 5.2 Risques liés à la gestion

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
Utilisation par l'entreprise (de travaux) de l'avance de démarrage à d'autres fins que les travaux du projet	Moyen	Fort	Limitation de l'avance de démarrage et mise en place d'une possibilité de paiement des factures fournisseurs
Montant des offres pour les travaux dépassant le budget disponible	Moyen	Fort	Dans la réalisation des études détaillées, il est important d'utiliser des prix actualisés et pratiqués dans la zone du projet
Faible disponibilité des ressources humaines mutualisées (RAFI)	Faible	Moyen	Bonne division de travail en concertation avec les autres projets du programme de démarrage
Mise en œuvre retardée par l'application (obligatoire) de la modalité d'octroi 'appel à propositions' dans le cadre de la préparation des accords de subsides	Moyen	Fort	Bonne argumentation des conditions rendant possible l'octroi direct des subsides à des organismes jugés aptes

## 5.3 Risques liés à l'efficacité

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
Mise en œuvre du projet ralenti par un turnover important du personnel des partenaires publics, ONG et autres	Moyen	Fort	-Stimuler et suivre le respect des clauses des contrats et accords et des passations de service de qualité
Qualité douteuse des infrastructures réalisées et des équipements fournis	Moyen	Fort	-Mise en place d'un dispositif de contrôle de travaux et fournitures efficaces. -Investir dans des DAO de qualité
Mauvais usage des investissements du projet par une gestion douteuse des infrastructures réalisées et des équipements fournis	Moyen	Fort	Mise en place d'un dispositif fort de sensibilisation et de renforcement des capacités de gestion

## 5.4 Risques liés à la durabilité

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
La maintenance des infrastructures réalisées et des équipements fournis n'est pas assurée	Moyen	Fort	-Accompagnement dans la durée des bénéficiaires -Mise en place d'un dispositif fort de maintenance organisée par les bénéficiaires mêmes
Faible consolidation des interventions du projet suite au démarrage tardif de la phase structurelle du programme guinée-belge	Faible	Fort	-Stimuler l'état belge à maintenir le calendrier de la commission mixte et à maintenir l'agriculture comme secteur de concentration
Manque de temps pour accompagner l'usage des investissements du projet réalisés à la fin de sa mise en œuvre	Moyen	Fort	-Poursuivre l'accompagnement des bénéficiaires dans la phase structurelle du programme guinée-belge
Faible utilisation des capacités renforcées des services techniques agricoles par manque de moyens de fonctionnement	Moyen	Fort	-Stimuler le Gouvernement de mobiliser suffisamment de moyens pour le fonctionnement correct des services techniques agricoles

## 5.5 Risques fiduciaires

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
Problèmes de gestion transparente des procédures administrative et financières de la part des parties prenantes du projet	Moyen	Fort	Renforcement des capacités de gestion administrative et financière de toutes les parties prenantes du projet
Création d'un déficit budgétaire suite à la modification du niveau de TVA ou de taxe d'importation au cours de la mise en œuvre du projet	Faible	Fort	Constitution d'une réserve budgétaire
Variation du taux de change FGN - EURO	Moyen	Fort	Marchés exprimés en euros pour les matériaux et équipement importés

## 6 ANNEXES

### 6.1 Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Valeur de base	Cible	Sources de Vérification	Hypothèses
<b>Objectif Global</b>	<b>Les conditions socio-économiques des populations rurales des régions de Kindia et de Mamou sont améliorées à travers l'appui au développement agricole</b>					
<b>Objectif spécifique</b>	<b>Les productions rizicoles et horticoles des régions de Kindia et Mamou sont améliorées et mieux valorisées selon une approche chaîne de valeur tenant compte des besoins différenciés des hommes, des femmes et des jeunes</b>	Evolution des volumes de production enregistrés par filière et par site	Volumes de production enregistrés par filière et par site à déterminer à l'occasion du Baseline exhaustive	Augmentation des volumes de production enregistrés par filière et par site avec minimum 10%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports périodiques des différents partenaires et prestataires</li> <li>• Rapport d'activités du projet</li> <li>• Rapports périodiques des OP bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le soutien effectif aux filières dans le cadre des différents plans nationaux est mis en œuvre</li> <li>• Le cadre institutionnel est soutenant par rapport à la réalisation du projet selon la planification retenue</li> <li>• Les autres interventions dans la zone d'intervention sont prêtes à développer des synergies qui permettent une complémentarité et cohérence</li> <li>• Les différents partenaires d'exécution tiennent leurs engagements dans les délais convenus</li> </ul>
Evolution des volumes de produits transformés, stockés et commercialisés par site et par chaînes de valeur		Volumes de produits transformés, stockés et commercialisés par site et par chaînes de valeur à déterminer à l'occasion du Baseline exhaustive	Augmentation des volumes de produits transformés, stockés et commercialisés par site et par chaînes de valeur avec minimum 10%			
Mesures spécifiques genre, jeunes et environnement intégrées aux conventions de subsides et appliquées dans la mise en œuvre		Aucune mesure spécifique intégrée aux conventions de subsides et appliquées dans la mise en œuvre	Minimum une mesure spécifique intégrée aux conventions de subsides et appliquées dans la mise en œuvre			

	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Valeur de base	Cible	Sources de Vérification	Hypothèses
<b>Résultat 1</b>	Des investissements sur des sites à haut potentiel sont réalisés en amont et en aval des filières retenues	Superficie (en ha) de périmètres irrigués aménagés	0 ha aménagés	Minimum 200 ha aménagés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports périodiques des différents partenaire/prestataires</li> <li>• PV des réunions de suivi de chantier</li> <li>• Rapport d'activités du projet</li> <li>• Rapports périodiques des OP bénéficiaires</li> </ul>	La mobilisation de la participation des bénéficiaires est effective
		Nombre de nouveaux ménages agricoles bénéficiant d'un accès permanent aux ressources hydriques	0 ménages agricoles bénéficiant d'un accès permanent aux ressources hydriques	500 ménages agricoles bénéficiant d'un accès permanent aux ressources hydriques (10 forages + pompes)		
		Nbre supplémentaire d'ha « mécanisés » et producteurs impliqués (distinction préparation et entretien des champs genre sensible)	0 ha « mécanisés »	300 ha « mécanisés »		
		Quantité de rejets d'ananas et de bananes de qualité disponible	Quantité de rejets d'ananas et de bananes de qualité disponible à définir pendant l'étude de base exhaustive	Quantité de rejets diminuée avec minimum 10 % Augmentation de la qualité avec minimum 20%		
		A la fin du projet, les comités d'usagers assument pleinement l'utilisation, la gestion et la maintenance des investissements réalisés	0 comités d'usagers	80% des comités d'usagers qui ont été formés assument pleinement l'utilisation, la gestion et la maintenance des investissements réalisés		
		Evolution du nombre de conflits agriculteurs/éleveurs par site	Nombre de conflits agriculteurs/éleveurs par site à définir pendant l'étude de base exhaustive	Réduction du nombre de conflits avec minimum 50%		
		Cadastre des investissements réalisés au niveau de la DPA	Pas de cadastre	Cadastre des investissements réalisés au niveau de la DPA disponible		

	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Valeur de base	Cible	Sources de Vérification	Hypothèses
<b>Résultat 2</b>	Les capacités des acteurs actifs aux différents maillons des filières retenues sont renforcées	Pourcentage de producteurs niveau OP (hommes et femmes) engagés dans les actions innovantes	Pas de producteurs niveau OP (hommes et femmes) engagés dans les actions innovantes	Dans min. 50 % des actions innovantes les producteurs niveau OP (hommes et femmes) sont engagés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports périodiques des différents partenaire/prestataires</li> <li>• PV des réunions de suivi de chantier</li> <li>• Rapport d'activités du projet</li> <li>• Rapports périodiques des OP bénéficiaires</li> <li>• Enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires des services de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédérations</li> <li>• Unions</li> <li>• ST</li> </ul> </li> </ul>	
		Nombre de femmes formées à l'entrepreneuriat	Pas de femmes formées à l'entrepreneuriat	Nombre de femmes formées à l'entrepreneuriat à définir pendant l'étude de base exhaustive		
		1 comité de gestion des aménagements fonctionnel dans chaque site et formé sur les dimensions genre et environnement	Pas de comités de gestion des aménagements	1 comité de gestion des aménagements fonctionnel par site		
		Taux de satisfaction des bénéficiaires de services de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédérations</li> <li>- Unions</li> <li>- ST</li> </ul>	Taux de satisfaction des bénéficiaires de services à définir pendant l'étude de base exhaustive	Augmentation de min. 35% du taux de satisfaction des bénéficiaires de services		
		Niveau de fonctionnalité des OP	Niveau de fonctionnalité des OP à définir pendant l'étude de base exhaustive	50 % des OP sont fonctionnelles sur base des critères en vigueur		
		Nbre de jeunes agriculteurs ayant accès à la profession	Nbre de jeunes à définir pendant l'étude de base exhaustive	Augmentation avec min. 25 % du nbre de jeunes agriculteurs ayant accès à la profession		
<b>Résultat 3</b>	<b>Le dialogue sectoriel régional (Kindia-Mamou) est consolidé et contribue à la concertation entre acteurs des filières retenues</b>	Cellule technique de préparation fonctionnelle	Pas de cellule technique de préparation fonctionnelle	Une cellule technique de préparation fonctionnelle est établi min. 6 mois après le démarrage.	Rapports des dispositifs de concertation et coordination	Respect du rôle régalién des services techniques
		Qualité et types d'informations sur les filières disponible au niveau régional	Qualité et types d'informations à définir pendant l'étude de base exhaustive	Min. 4 types d'information différentes de bonne qualité disponible par année	Notes thématiques filières	
		Dispositif de coordination et concertation entre	Un dispositif de coordination et	Un dispositif de coordination et concertation entre		

	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs Objectivement Vérifiables</b>	<b>Valeur de base</b>	<b>Cible</b>	<b>Sources de Vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
		acteurs privés des filières et services techniques de l'agriculture opérationnel au minimum 2x/an	concertation entre acteurs privés des filières et services techniques existe mais la concertation n'est pas systématique	acteurs privés des filières et services techniques se réuni minimum 2x par an à partir du 2 <sup>ième</sup> année		
		Taux de satisfaction des participants aux concertations	Le taux de satisfaction est à définir pendant l'étude de base exhaustive	Min. 50% des participants sont satisfait des concertations.		

## 6.2 Calendrier d'exécution

ACTION	Mai	JUI	ANNEE 1				ANNEE 2				ANNEE 3			
	16	16	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
<b>PREPARATION</b>														
Etudes techniques de faisabilité travaux														
Diagnostics I/O complémentaires OP														
Assessment prestataires + prép. Csub														
<b>R1. Des investissements sur des sites à haut potentiel sont réalisés en amont et en aval des filières retenues</b>														
<b>Aménagements hydro-agricoles + clôtures</b>														
assess prestataire														
études/AO														
travaux														
accompagnement														
<b>Infra de désenclavement (pistes/ponts/dalots)</b>														
assess prestataire														
études/AO														
travaux														
accompagnement														
<b>Culture attelée et matériel aratoire</b>														
assess prestataire														
dressage														
fourniture équipement														
accompagnement														
<b>Mise à disp. matériel végétal fruits</b>														
assess prestataire														
production matériel														
distribution matériel														
<b>Mise à disp. infra/équip post-récolte</b>														
<b>magasins de stockage</b>														
assess prestataire														
études/AO														
travaux														
accompagnement														
<b>équipements post-récolte</b>														
assess prestataire														
AO														
fourniture														
accompagnement														
<b>R2. Les capacités des acteurs actifs aux différents maillons des filières retenues sont renforcées</b>														
Renforcement ST préfectoraux Minagri														
Renforcement services FOP/FPFD aux OP														
Renforcement capacités gestion OP														
Promotion innovations agri/envir														
<b>R3. Le dialogue sectoriel régional (Kindia-Mamou) est consolidé et contribue à la concertation entre acteurs des filières retenues</b>														
Concertations sectorielles régionales														
Diffusion résultats concertations														
<b>Gestion / Monitoring &amp; Evaluation</b>														
baseline														
MTR/ETR														
ComPil														
Comités O&M														



## 6.3 TDR de l'équipe technique du projet

### 6.3.1 Expert en Coopération Technique (ECT)

**LIEU D'AFFECTATION** : la ville de **Kindia** avec des déplacements réguliers à Conakry et de fréquentes missions sur le terrain dans les préfectures de **Kindia, Mamou et Dalaba**

**DUREE DU CONTRAT** : 36 mois

**DATE D'ENTREE EN FONCTION** : juillet 2016

#### **FONCTION**

Sous la responsabilité hiérarchique du Représentant de la CTB-Guinée, en collaboration étroite avec les partenaires de projet impliqués, ainsi que les services concernés du siège de la CTB, l'Expert en Coopération Technique agroéconomiste sera chargé (i) pour 75 % de son temps, d'assurer la coordination du projet DAKMA (ii) pour 25 % de son temps, d'accompagner la préparation du nouveau programme de coopération.

#### **Responsabilités dans la coordination du projet DAKMA :**

- Définir les orientations et stratégies opérationnelles nécessaires à l'élaboration des plans d'actions à adopter par le Comité de Pilotage ;
- Préparer tant sur le contenu que sur la forme (en lien avec le RAFI), les conventions de subsides à conclure avec les partenaires d'exécution et cela en lien avec la délégation d'activités prévues dans le Dossier Technique et Financier du projet; Superviser tout le processus de préparation et de suivi de la relation de travail avec ces partenaires d'exécution ;
- Suivre et contrôler l'exécution progressive des différentes activités programmées, en conformité avec la planification établie, ainsi que l'affectation et l'utilisation des budgets qui y ont été alloués ;
- Préparer, avec les DRA respectifs (Kindia et Mamou), les réunions périodiques des Comités d'Orientations et de monitoring en particulier s'agissant des exercices de planning et de rapportage opérationnel du projet; veiller, avec les DRA, à assurer le caractère participatif des compétences et attributions de ces Comités;
- Co-animer, orienter et suivre le travail du personnel d'appui du projet (ATN) ;
- Sous les directives du responsable du bureau de coordination de la CTB à Conakry, contribuer à la préparation du futur programme de coopération (PC) belgo-guinéen ainsi qu'à celle de la première commission mixte entre les deux Etats en 2017
- Apporter un appui technique direct, si nécessaire avec l'appui de consultants spécialisés, dans toutes les activités concernant la mise en place et le fonctionnement des différentes composantes du projet ;
- Apporter un appui technique dans la préparation des termes de référence de toutes les prestations intellectuelles (expertises ponctuelles, évaluation..) ;
- Assurer la diffusion régulière et élargie de tous les documents produits dans le cadre de l'exécution du projet aux partenaires concernés et coordonner les mesures concernant la mise en œuvre de la stratégie de communication du projet ;
- Gérer les risques principaux dans l'atteinte des résultats du projet, et adopter toutes les mesures préventives ou correctives nécessaires.
- Assurer la capitalisation des expériences du projet
- Promouvoir un climat de concertation et de collaboration permanent entre le projet et son environnement institutionnel, en particulier avec le projet Eau et organiser les réunions pertinentes.

### **Sur le plan de la gestion administrative et financière:**

- Préparer, en lien avec le responsable administratif et financier, les conventions de subsides et appels à proposition, participer à l'analyse et l'évaluation des offres, l'adjudication et l'administration des marchés. Chargé de rédiger tous les documents contractuels avec des opérateurs indépendants et de veiller à la bonne réalisation des prestations
- Assurer la gestion et l'affectation des fonds et des biens ainsi que la gestion des ressources de l'intervention; il/elle autorise par sa signature les dépenses à engager;
- Superviser la mise en place de méthodes de comptabilité budgétaire rigoureuses
- Assurer le contrôle de la rédaction des rapports financiers conformément au canevas et périodicités en application à la CTB ;
- Assurer la préparation des réunions du Comité de Pilotage et les rapportages périodique à la CTB.
- Assurer la conception et la mise en œuvre du dispositif de monitoring & évaluation interne du projet y inclus la réalisation d'une étude baseline exhaustive ;
- Contribuer la compilation des rapports trimestriels, annuels ainsi que le rapport final conformément aux indications contenues dans le document du projet;
- Assurer la clôture opérationnelle et financière du DAKMA à la fin de la période d'exécution tel que prévu dans le DTF.

Les Responsabilités durant la phase de préparation du nouveau programme de coopération comprennent :

- Contribuer aux différentes études préparatoires prévues
- Contribuer, sous l'angle sectoriel agriculture, à l'élaboration de la stratégie du nouveau programme et préciser la déclinaison du programme en interventions ;
- Etre le référent des formulations des interventions faisant partie du futur programme , ce qui inclut notamment les activités suivantes : préciser les axes stratégiques des interventions et contribuer à la réflexion relative à la planification opérationnelle au système de monitoring et d'évaluation aux modalités d'exécution ainsi qu'à l'expertise nécessaire.

### **PROFIL**

- Les candidats seront titulaires d'un diplôme universitaire de niveau Master en agroéconomie ou agronomie avec expérience en filières agricoles et renforcement des capacités
- Expérience professionnelle d'au moins 10 années dans des projets de type participatif de terrain en milieu rural (dont 5 en qualité de coordinateur/responsable) de préférence :
  - Avec une composante importante de développement des filières et renforcement des capacités des organisations paysannes;
  - Dans le cadre d'une approche multi-acteurs (services techniques, organisations paysannes, ONG, secteur privé)
  - Avec une partie de l'expérience acquise en Afrique de l'ouest voir en Guinée
- Expérience, sur l'amont des filières (volet production), des questions liées à la mise en œuvre d'aménagements hydro-agricoles (contraintes, enjeux) ;
- Bonne maîtrise des enjeux et contraintes de l'aval des filières identifiées en lien avec le marché (marketing et commercialisation)
- Expérience avérée dans la gestion opérationnelle, administrative et financière des projets/programmes et maîtrise des outils de planification et de suivi/évaluation ;

- Expériences concrètes en matière de capitalisation, de gestion des connaissances et de gestion de la qualité des processus de développement ;

Compétences très claires de leadership et grande capacité de travailler dans un milieu multiculturel et multidisciplinaire ;

- Capacités prononcées de communication active et passive (écoute), de facilitation, d'animation, de résolution des conflits et de gestion d'équipe ;
- Apte à intégrer dans la pratique la question du genre et à développer une réflexion sur une agriculture plus durable (dimension agri-environnementale);
- Parfaite maîtrise de la rédaction de rapports, de même que de l'outil informatique ;
- Parfaite maîtrise du français

### 6.3.2 Assistant Technique National en génie rural

Lieu d'affectation: Dalaba

Durée du contrat: 30 mois

#### Description de Poste :

##### Fonction

L'assistant technique national (ATN) travaille sous l'autorité hiérarchique de l'Expert en Coopération Technique (ECT) gestionnaire du projet.

Il appuie l'ECT :

- dans les tâches techniques (études, travaux, contrôle, suivi et évaluation)
- dans les tâches administratives (planification, suivi des conventions de subsides)
- dans le soutien et l'accompagnement des structures de gestion à mettre en place

##### Tâches (liste non limitative)

L'Assistant Technique National :

- apporte son expertise technique à la mise en œuvre des activités du R1 et du R2 ;
- assure le suivi de la mise en œuvre des conventions de subsides avec les bénéficiaires contractants
- participe à la rédaction des rapports semestriels, annuels ;
- fournit les éléments nécessaires à la rédaction des rapports financiers
- participe à la planification opérationnelle du projet en collaboration avec l'ECT
- est la personne de référence du projet pour les relations avec les services du BTGR pour les aspects études, appels d'offre, suivi et contrôle des chantiers;
- évalue les formations données aux comités de gestion par des prestataires extérieurs ;
- Appuie les acteurs locaux dans l'appropriation des méthodes de planification et de suivi-contrôle relatif aux infrastructures ;
- Appui à la production de support d'information et de communication sur les domaines sous sa responsabilité.

##### .Profil :

- Formation : Ingénieur - Master – (niveau bac+4 min) en génie rural ;
- Expérience de minimum 8 ans en tant qu'ingénieur dans des projets relatifs aux infrastructures rurales avec une composante aménagement hydro-agricole ;
- Expérience d'au moins 3 ans dans des projets de coopération internationale;
- Bonne connaissance des spécificités agricoles des régions de Kindia et Mamou
- Maîtrise des logiciels informatiques standards ;
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Bonne capacité rédactionnelle (formulation de rapports et autres documents écrits) ;
- Excellent niveau de français oral et écrit, et connaissance des langues nationales.

### 6.3.1 Assistant Technique National en opérations post-récolte

Lieu d'affectation: Mamou

Durée du contrat: 30 mois

#### Description de Poste :

##### Fonction

L'assistant technique national (ATN) travaille sous l'autorité hiérarchique de l'Expert en Coopération Technique (ECT) gestionnaire du projet.

Il appuie l'ECT dans les tâches techniques et administratives en lien avec son domaine de compétences.

##### Tâches (liste non limitative)

L'Assistant Technique National :

- apporte son expertise technique à la mise en œuvre des activités du R1 et du R2 ;
- assure le suivi de la mise en œuvre des conventions de subsides avec les bénéficiaires contractants
- participe à la rédaction des rapports semestriels, annuels ;
- fournit les éléments nécessaires à la rédaction des rapports financiers
- participe à la planification opérationnelle du projet en collaboration avec l'ECT
- Accompagne le processus de renforcement des capacités des OP avant et après la mise à disposition des équipements, en lien avec les différents partenaires et les animateurs des OP
- Fournit de l'expertise sur la dimension technico-économique des différents équipements installés
- Appuie à la production de support d'information et de communication sur les domaines sous sa responsabilité.

##### .Profil :

- Diplôme d'ingénieur agroéconomiste, ou de spécialiste de la transformation agroalimentaire, ou l'équivalent acquis par l'expérience.
- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine des opérations post-récolte et des filières agricoles.
- Large expertise dans le domaine de la transformation et la commercialisation des produits agricoles (connaissance des équipements et de la valorisation des produits agricole est un atout pour ce poste)
- Excellente connaissance de l'approche filière
- Connaissance du monde agricole et des organisations paysannes
- Bonne connaissance des activités de monitoring, de tableaux de bord, d'évaluation des résultats ;
- Excellente connaissance, orale et écrite, du français.
- Sensibilité et expertise genre
- Maîtrise du français

## 6.4 Sites et/ou investissements jugés pertinents

Sites	Unions-Groupements
<b>SP de Damakhanya</b> (Falebagan-Sitaya-Kebeya) 1 pont/dalots, 2 AHA, 3 hangars, 4 piste	
Construction ouvrages de franchissement : -1 pont (11 ml x 2,5m) -1 dalot (4 ml x 1,5m) -1 dalot (3 ml x 1,0m) -2 dalots (4ml x 2m) Réhabilitation de piste (7,5 km) Aménagements hydro-agricoles (12 + 45 + 5 + 8 ha) Construction de 2 hangars de 50m2	<b>Union des groupements agricoles de Damakhanya</b>  <b>Plusieurs groupements non fédérés</b>
<b>Zone de Koba-Pastoria / Koliady</b> (1 AHA, 2 piste (2 km), 3 piste (18 km), 4 pont, 5 hangar	
Aménagements hydro-agricoles (9 + 4 + 4 + 9 + 16 + 10 + 8 ha ) = 60ha Réhabilitation de piste (2,0 km) Construction ouvrages de franchissement : -1 pont (6 ml x 2m) Construction de 1 hangar de 50 m2 (Koliady-Beko-Kèndonya)	<b>-15 GP maraichers (270 membres)</b> <b>-470 expl non affiliés</b>  <b>-4 GP (Koliady-Beko-Kèndonya) environ 80 membres + 50 non affiliés</b>
<b>Zone de Bendougou-Kilissi</b> 1. AHA 70 ha, 2. Clôture 3. Aire de séchage/battage 4. Magasin	
Aménagements hydro-agricoles (70 + 13 ha) (multiplication riz) -13 ha Kilissi (chers à l'ha !!!!) Clôtures grillagées (+ haie vive) Construction de 1 magasin (125 m2) 2 Aires de séchage/battage (150 m2)	<b>169 producteurs semenciers riz sur 70 ha)</b> <b>-13 pour centre de Kilissi</b>

<b>Zone de Friguiagbé et Samaya</b> (1. Rejets banane/ananas) 2. AHA + équipements, 3. hangars	
Aménagements hydro-agricoles sur des sites d'extension (87 + 23 + 10 ha) + grosses pompes, tuyauterie + asperseurs Construction de 3 hangars de regroupement/conditionnement de 50m2 -1 pour COPEFL -1 pour Coop Samaya -1 pour Union Friguiagbé	<b>important (environ 800 membres)</b> <b>-COPEFL + 1 Union Friguiagbé + 1 autre Coop à Samaya</b>
<b>Zone de Bangouya</b>	
Clôtures grillagées (+ haies vives)	<b>Union des groupements de femmes de Bangouya</b>
<b>HORE MAMOU</b>	
<b>Piste</b> Fello Soire – Horé Mamou 8 Km (desserte agricole)  1 magasin de 125 m <sup>2</sup> (Bowé) <b>49 ml retenus</b> (12 ml à Barougou et Salliya+ dalot + 23 ml pont Salyia)	<b>Union de Hore Mamou (membre FPDF)</b>
<b>SOUMBALAKO</b>	
<b>Piste</b> Carrefour Madina – Soinde Réhabilitation de 10 Km de desserte agricole Aménagement <b>Tiallé</b> (10ha) et <b>Baady</b> (22ha) + clôture 2 magasins de 125 m <sup>2</sup> , Denkin et Amariya)	<b>Union des groupements agricoles de Soumbalako (UGAS)</b> <b>8 groupements sur Denkin 2 group Amariya</b>
<b>Commune urbaine de Dalaba</b>	
AHA: Bihdougou (3ha), Tangama (6ha), Djmbodyiwel (2ha) Construction d'un magasin maraîcher	<b>Groupements féminins maraîchers de Dalaba centre</b>

<b>Toulboï/ Axe Dalaba – Misside-Boumy / Dalaba Missidine/ Bourouwy (quartier Pelle Yéro)</b>	
5 Ha : 5 puits , Clôture de 200 ml, Construction d'un pont de 10 ml sur rivière Mafenwol 3 Ha 3 puits et clôture 3 Ha	<b>Plusieurs groupements (nbre de membres limités +/- 100 maxi)</b>
<b>Doukimagna / Koumansanwel</b>	
CPH : étude de (pré)faisabilité Aménagement des bas-fonds de Doukimagna (30ha sur site CPH)- selon résultats étude	<b>Fédération de producteurs de pdt et de légumess de Kollaguel, Parawi et Doukimagna</b>
<b>Ditinn - site Botofel</b>	
Réhabilitation du <b>canal</b> de <b>BOTOFEL</b> : 7 Km et 36 ouvrages de répartition de l'eau, plus ouvrages annexe : Aménagement du Bas – Fonds de BOTOFEL (17ha)	<b>Union de Ditinn</b>
<b>Ditinn - site BAMDADJIN</b>	
<b>Réaménagement</b> du bas-fonds de <b>BAMDADJIN (17ha)</b>	<b>Union de Ditinn</b>



## 6.5 Tableau des rôles des différents acteurs des filières

DOMAINE D'ACTION	ETAT/SERVICES TECHN.	OP (F/U/COOP/GP)	ONG/STRUCTURES D'APPUI	PRIVÉS	CTB
<b>R1. Des investissements à même d'avoir un effet levier sont réalisés sur des sites à haut potentiel en amont et en aval des filières retenues</b>					
AHA	Études, contrôle, supervision (BTGR)	Identification sites, mobilisation ressources, suivi conjoint (BTGR) travaux	Prestataire de mise en œuvre,	Prestataire de mise en œuvre, études, (contrôle)	Expertise, coordination financement
infrastructures de désenclavement	Études, contrôle, supervision (BTGR)	Identification sites, mobilisation ressources en lien avec communautés, suivi conjoint (BTGR) travaux	Prestataire de mise en œuvre (HIMO)	Prestataire de mise en œuvre, études, (contrôle)	Expertise, coordination financement
protection des champs (clôtures)	Étude légère (évent. en lien avec AHA), supervision (BTGR)	Identification sites, mobilisation ressources, suivi conjoint (BTGR) travaux	Prestataire de mise en œuvre,	Prestataire de mise en œuvre	Coordination financement
culture attelée et matériel aratoire	Suivi respect protocoles techniques (DPA machinisme)	Identification bénéficiaires, facilitation contribution bénéficiaires, suivi	Prestataire de mise en œuvre, suivi utilisation techniques, fabrication et fourniture matériel	Fabrication et fourniture matériel, maintenance matériel (forgerons)	Coordination financement
production matériel végétal (ananas, banane, PdT...)	Production, multiplication et mise à disposition semences/rejets (CRAF, CPH) Contrôle et conseils techniques (DPA/DRA/DNA)	Identification bénéficiaires, faciliter la distribution, mobiliser la contribution des bénéficiaires (Md'Oeu)	Pas véritable rôle	Pas véritable rôle	Coordination financement
infrastructures de stockage	Études, contrôle, supervision (BTGR)	Identification sites, mobilisation ressources, suivi conjoint (BTGR)	Prestataire de mise en œuvre,	Prestataire de mise en œuvre, études, (contrôle)	Coordination financement

		travaux			
aires de séchage/battage	Études, contrôle, supervision (BTGR)	Identification sites, mobilisation ressources, suivi conjoint (BTGR) travaux	Prestataire de mise en œuvre,	Prestataire de mise en œuvre, études, (contrôle)	Coordination financement
équipements de transformation	Définition spécifications techniques, suivi de l'essai du fonctionnement, conseil technique sur utilisation et maintenance (DPA machinisme)	Identification bénéficiaires, facilitation contribution bénéficiaires (abri, châssis, transport...)	Prestataire de mise en œuvre, suivi utilisation techniques et fourniture matériel	Fabrication et fourniture matériel, maintenance matériel (forgerons)	Coordination financement
équipements de conditionnement, d'emballage (cagots, cartons, emballages spécifiques...)	Définition spécifications techniques des emballages, conseil technique (DPA)	Identification bénéficiaires, facilitation contribution bénéficiaires	Pas véritable rôle	Fourniture équipements et emballages	Coordination financement
<b>R2. Un dispositif de renforcement des capacités des acteurs actifs aux différents maillons de filières retenues est consolidé</b>					
appuis Org/Inst aux fédérations (structuration)	Facilitation obtention documents légaux, (DPA, Service Promotion Agricole), subvention (intrants, équipements...), cofinancement projets d'appui	CNOPG : appuis I/O (cellules régionales), appuis au financement (via projets), facilitation agréments	Renforcement O/I, financement des services aux membres, mise en relation pour les aspects de structuration, appui à la recherche des financements, conseils sur l'apport des services aux membres	Expertise bureaux privés	Expertise, coordination, financement
appuis O/I aux unions/coopératives/groupements de base	Facilitation obtention documents légaux, (DPA, Service Promotion Agricole), subvention OPA (intrants, équipements...), cofinancement projets d'appui	Animation/conseils relatifs à la structuration, organisation et services aux membres, facilitation agréments (CNOPG)	Renforcement O/I, financement des services aux membres, mise en relation pour les aspects de structuration, appui à la recherche des financements, conseils sur l'apport des services aux membres	Expertise bureaux privés	Expertise, coordination, financement
conseils techniques agricoles aux	Données/info techniques,	CNOPG : appuis techniques	ONG spécialisées comme	Pas pour le moment	Coordination, financement

acteurs de filières et leurs organisations	conseils techniques, facilitation de la mise en relation (autres OP, acteurs) (ANPROCA)	(cellules régionales), Féd/unions (cellules techniques)	prestataire de service (direct/indirect)		
conseils de gestion (p.e CEF) aux acteurs de filières et leurs organisations	Données/info économiques (ANASA), conseils économiques (ANPROCA) Gestion de l'eau, formation en maintenance des infra (BTGR)	Féd : conseils en gestion (cellules) Unions : idem (pas encore important)	ONG spécialisées comme prestataire de service (direct/indirect), appui, conseils aux OP	Pas pour le moment	Coordination, financement
alphabétisation (fonctionnelle)	Suivi référentiels	Mise en œuvre, suivi actions au niveau OP	Prestataire (formation directe + formation des formateurs)	Pas pour le moment	Coordination, financement
appuis à la commercialisation, marketing, accès au marché	Facilitation de la mise en relation, cofinancement de la réalisation infra, normalisation, certification	Organisation vente (groupée), recherche débouchée, étude de marché et circuits de commercialisation	Facilitation des opérations commerciales, formations, appui à la recherche de débouchées, mise en relation, étude de marché et circuits de commercialisation	Expertise pour études de marché, préfinancement des campagnes (crédit)	Expertise, coordination, financement
mise en relation avec banques/IMF	Facilitation mise en relation (info, sensibilisation), subvention, actionnariat IMF/banques, accompagnement réalisation produits financiers appropriés (voire innovateurs)	-conseil gestion, garantie morale	-formations gestion, garantie morale, formation en éducation financière, suivi	/	Coordination, financement
innovations agri-environnementales (lutte biologique, fertilité de sol, engrais verts...)	Formations techniques en lutte intégrée horticulture... (IRAG, CPH) (aussi service protection végétaux et de sol)	Appui/conseil (FOP): sensibilisation ou mise en relation avec services spécialisés	Formation, conseil, sensibilisation (champs écoles sur protection sols, lutte antiérosive, intégration agri-élevage, engrais verts), mise en relation avec structures spécialisées	/	Coordination, financement
Prise en compte de l'aspect	Formation/sensibilisation	Formation/sensibilisation	Intégration dimension	/	Coordination, financement

genre/jeunes	(ANPROCA, ENAE, Minjeunesse, MinenseignTech)	(chargés de genre, collègues de femmes)	genre/jeunes dans formations, conseils... Approche 'Maison familiale', plaidoyer auprès de l'état, appuis aux OP dans le plaidoyer (approche inclusive) Instrument 'estime de soi'		
<b>R3. Le dispositif de concertation entre acteurs des filières retenues est renforcé</b>					
CRADER-K, conseils techniques Préfectures MG	Coordination (fonction régaliennne) (DRA/DPA) Organisation comités (cellule technique prépare)	Participation, partage d'expériences, bonnes pratiques, produits	Participation, partage d'expériences, bonnes pratiques, produits Cofinancement assises	Participation, partage d'expériences, bonnes pratiques, produits (CFD, comptoir agricole) Cofinancement assises	Coordination, financement
cadre de concertation des acteurs de filières MINI-CAR (Conseil Agricole Régional)	Participation, conseils	Prennent initiative, mobilisation acteurs, animation sessions, apporte contenu	Participation, partage d'expérience	Participent en fonction des sujets	Coordination, financement

## 6.6 Organigramme CTB-Guinée

